

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 18 octobre, à 18h.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Conseils Communaux de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification
- 4 - Adoption du contrat de co-développement 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et Talence

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain

- 5 - Signature d'une convention de prêt à usage

RAPPORTEUR M. DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs, à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux

- 6 - Intervention d'animateurs de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs, de jeunes en service civique européen de la Maison de l'Europe et de seniors identifiés par l'UDAF, au sein des accueils périscolaires
- 7 - Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans l'école primaire Ravel

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable, aux espaces verts, et à la Participation Citoyenne

- 8 - Convention de collaboration « projet professionnalisant » avec l'université de Bordeaux

RAPPORTEUR Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'insertion professionnelle

- 9 - Convention de partenariat entre la Ville de Talence et l'association AGIRabcd

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

10 - Reconstitution d'un poste d'Assistante de Direction

11 - Recrutement d'un agent polyvalent aux cuisines centrales

12 - Recrutement d'une assistante administrative au Forum des arts et de la culture et au service culturel

RAPPORTEUR M. JOYON, Adjoint délégué à la Sécurité Publique

13 - Passation d'une convention de partenariat entre la Mairie de Talence et la société Keolis Bordeaux Métropole

RAPPORTEUR Mme BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et la recherche

14 - Création d'une bourse « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITÉ »

RAPPORTEUR Mme IRIART, Conseillère municipale déléguée aux Grands projets partenariaux et à la Restauration municipale et alimentation bio et durable

15 - Convention de délégation des repas municipaux scolaires à la Ville de GRADIGNAN

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives

16 - Vidéomix 2022

RAPPORTEUR Mme LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Politiques de réduction des déchets

17 - Opération « Espace sans Tabac » - Convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer Gironde

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 octobre 2021, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 18 octobre 2021 à 18 h, sous la présidence de M. Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA (de la question n° 1 à la question n° 11), M. GIRON (à partir de la question n° 4), Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW (à partir de la question n° 4), Mme BALLIGAND, M. GARRIGUES (pour les questions n° 1, 2, 3 et 4), Mme FRICOT, Mme DE MARCO (de la question n° 1 à la question n° 15), M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

Absents excusés ayant donné délégation : Mme CASTAGNERA (procuration à partir de la question n° 12), M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme

THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI à partir de la question n° 16), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

Absents : M. GIRON (pour les questions n° 1, 2 et 3), Mme LUDLOW (pour les questions n° 1, 2 et 3), M. GARRIGUES (à partir de la question n° 5)

M. COLDEFY a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : M. le Secrétaire, je vous en prie.

N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2021

M. LE MAIRE : Est-ce que ce procès-verbal... Oui, Mme RAMI, je vous en prie, bonsoir.

Mme RAMI : Oui bonsoir, moi, j'aurais voulu savoir si page 8, Mme IRIART confirme bien ses propos.

M. LE MAIRE : De quels propos parlez-vous ?

Mme RAMI : Il est écrit « Mme IRIART ».

M. LE MAIRE : D'accord, mais sur quels propos, parce qu'il y a une quinzaine de lignes.

Mme RAMI : Regardez, il y a une erreur dans les noms, ce n'est pas Mme IRIART qui a dit ça.

M. LE MAIRE : Ah ! C'est Mme DE MARCO. Je vous rappelle que dans chaque compte-rendu, une erreur est glissée volontairement pour voir si vous le relisez. Donc, bravo, c'est un buzzer, ce n'est pas « The Voice », mais presque. Je vous confirme que Mme IRIART n'a pas prononcé ces paroles, elle en aurait été bien incapable, puisqu'elle ne souscrit pas à ces paroles, mais que c'est bien Mme DE MARCO. Je ne pense pas qu'on vous appelle encore Mme la Sénatrice, Mme IRIART. Je vous propose moyennant cette modification qui sera prise en compte par les services d'adopter le procès-verbal. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de modifications ? Non. Pas d'autre commentaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Assez peu d'informations du Conseil à vous donner, si ce n'est que l'on a été mis en lumière, notamment dans le cadre du journal Sud-Ouest sur le permis jeune et solidaire, qui avait été voté au mois de juillet. Je voulais vous dire à quel point, cette belle initiative, en tout cas, en ce qui concerne celles et ceux qui l'ont votée, a été couronnée de succès, puisque nous avons un peu plus de trente jeunes qui ont déjà fait acte de candidature. Je sais que Jean-François LAROSE a rendez-vous prochainement avec l'adjoint aux finances pour demander une rallonge budgétaire, qui sera peut-être accordée. Je suis sûr qu'elle sera, sans nul doute, accordée et donc, vous dire que c'est quelque chose qui plaît beaucoup aux jeunes de notre ville. Je n'ai pas d'autre point en particulier à vous donner. Est-ce que les décisions municipales appellent des questions de votre part, mes chers collègues ?
M. BARDIN, bonsoir.

M. BARDIN : Oui bonsoir à tous. Ce ne sont pas des remarques, mais des demandes d'information complémentaires, notamment sur la n° 13 qui concerne une application mobile. C'est juste pour savoir de quelle application mobile il s'agit.

M. LE MAIRE : C'est l'application « Talence et moi », qui vous permet notamment de retrouver les actualités, de signaler différentes choses. C'est Talence et moi que vous trouvez sur votre smartphone, si vous en avez un ou sur votre tablette, si vous en avez une. Mais je vois que vous en avez une.

M. BARDIN : D'autres demandes d'information, la n° 39 pour une mise en sécurité, un confortement d'une construction, d'une échoppe, je crois, pour savoir si c'est un bien municipal, une indivision, ou qui en est le propriétaire ?

M. LE MAIRE : Non là, en fait, il faut savoir, mon cher collègue, qu'à la suite des travaux de construction d'une maison qui est située rue de la Liberté, des désordres sont apparus sur les propriétés qui sont mitoyennes à cette maison. Donc, un expert a été désigné par ordonnance du tribunal judiciaire en date du 12 juillet, qui a conclu à un état de péril de cette maison et donc, potentiellement de ce qu'il y avait à côté. Donc, le 20 juillet dernier, j'ai pris un arrêté de péril concernant le bien et l'arrêté demandait une réalisation des travaux de mise en sécurité sous un mois, pour permettre au propriétaire de cette maison de faire ses travaux. Et donc, ces derniers n'ayant pas été effectués, puisque le propriétaire concerné n'a pas accepté de prendre en charge les frais de maîtrise d'œuvre des travaux, donc, il n'a pas donné son accord, pour prendre en charge des travaux qui s'élèvent à un petit moins de 71 000 € TTC. Compte tenu de l'évolution des fissures, l'expert a demandé à ce que la Ville se substitue au propriétaire défaillant, pour réaliser les travaux. Et donc, on va se subroger, quelque part, au propriétaire, dans des fins de sécurité.

Donc, on a mis en place un périmètre de sécurité, si vous passez à côté, vous pourrez le voir et les travaux ont débuté le 21 septembre et sont toujours en cours. Ce sont deux étapes : on sécurise les deux maisons riveraines, ce qui est quasiment terminé et on va sécuriser, à l'intérieur de la parcelle, objet du péril. Évidemment, la Ville s'étant subrogée au propriétaire, elle refacturera au propriétaire les travaux qui auront été mis en œuvre pour des raisons de sécurité.

M. BARDIN : Merci. Et enfin la 40, il s'agit d'un référé d'expulsion, c'est juste pour refaire l'historique, est-ce qu'il s'agit bien du bâtiment où il y avait une crèche à l'origine ? Enfin, il y a quelques années, c'est ça ?

M. LE MAIRE : Oui c'est ça, c'est celui-là.

M. BARDIN : Et qui est squatté par qui ?

M. LE MAIRE : Alors c'est une famille de ressortissants européens, je ne vais pas vous donner les détails, en direct, qui occupe la maison depuis janvier 2020, donc d'abord vous dire que la Ville n'a pas vocation à couper notamment l'électricité et l'eau courante. La famille est suivie par la Maison départementale, la MDSI et donc, l'un des membres de la famille a entrepris des démarches de recherche de logement et donc, on a fait le constat d'huissier et on a demandé le recours à la force publique pour ce bâtiment. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 1/09/21	Passation d'une convention pour une représentation musicale le 4/09/2021 dans le cadre du Forum des associations. Montant de la prestation : 400 € TTC	PARTI COLLECTIF – Bordeaux (33)
N° 2 1/09/21	Mise à disposition de mobilier scolaire (8 bureaux) à compter de la rentrée pour l'année scolaire 2021/2022.	COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33)
N° 3 1/09/21	Non reconduction de l'accord-cadre n° 20/12-1 à bons de commande relatif aux prestations traiteur qui prendra fin au 31/12/2021.	SARL ELYSE TRAITEUR – Saint-Médard en Jalles (33)

N° 4 3/09/21	Signature d'une convention pour le prêt de matériel scénique pour une valeur de 13 716,56 € du 17 au 20/09/2021 dans le cadre du spectacle «Souffles#1 Performance chorégraphique » le 18/09/2021 dans le Parc Peixotto.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Le Bouscat (33)
N° 5 6/09/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de gymnastique douce autour du bien-être pour les usagers de l'Espace Seniors sur la base de 2 séances par semaine d'une durée d'1H du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 3 040,00 € TTC	Simon BARAX – Bègles (33)
N° 6 6/09/21	Signature d'une convention pour la mise à disposition de locaux (salle couverte équipée d'un terrain synthétique et six courts extérieurs, ensemble situé avenue de la Marne).	UST CLUB DE TENNIS – Talence (33)
N° 7 7/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux (salle omnisports du Lycée Victor Louis).	UST Tennis de Table – Talence (33)
N° 8 7/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux (salle omnisports du Lycée Victor Louis).	UST Badminton – Talence (33)
N° 9 7/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux (salle omnisports du Lycée Victor Louis).	UST Gymnastique volontaire – Talence (33)
N° 10 7/09/21	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre et l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2021-2022.	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)
N° 11 8/09/21	Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 19/03-1 « Pains artisanaux en frais » pour la poursuite de l'exécution dudit accord-cadre aux conditions prévues, suite à la fusion par voie d'absorption de la SAS ETABLISSEMENTS BOUNIORD au profit de la SA TOUFLET BOULANGER.	SA TOUFLET BOULANGER – Mont Saint-Aignan (76)
N° 12 8/09/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, LE BIAN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. LALANNE-TAUZIA auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant notamment à obtenir l'annulation de l'arrêté de permis de construire valant permis de démolir n° 33522 2019 Z 1131.	
N° 13 8/09/21	Souscription d'un nouvel abonnement incluant location, maintenance et hébergement à une application mobile pour la ville pour une durée d'un an à compter de la date de notification.	SAS LUMIPLAN VILLE – Paris (75)

	Dépense de la dépense : 9 120,00 € TTC	
N° 14 9/09/21	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Souffles #1 » le samedi 18/09/2021 et mise à disposition du parc Peixotto. Montant des prestations : 2 451,96 € TTC	COMPAGNIE CHRISTINE HASSID PROJECT – Bordeaux (33)
N° 15 14/09/21	Organisation d'un partenariat pour contribuer au développement du goût pour la lecture dans le cadre de la 11 ^{ème} édition du « Prix Collèges et Lycées de Talence » qui aura lieu à la médiathèque Castagnéra.	LYCEE KASTLER – Talence (33) LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE – Talence (33) LYCEE VICTOR LOUIS – Talence (33) COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33) COLLEGE HENRI BRISSON – Talence (33) COLLEGES SAINT-GENES – Talence et Bordeaux (33)
N° 16 14/09/21	Organisation d'une rencontre littéraire avec l'auteure Nesrine SLAOUI, accompagnée de Mme Martine LAVAL, modératrice, le jeudi 25/11/2021 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du festival des littératures du monde, Lettres du Monde 2021 – « Essentiel ! ». Montant de la prestation : 800,00 € TTC	ASSOCIATION LETTRES DU MONDE – Bordeaux (33)
N° 17 14/09/21	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition « Croque couleurs & code couleurs » du 5/10 au 27/11/2021 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 678,20 € TTC	ASSOCIATION ARTS & ACTIONS MUTUUM ARTOTHEQUE ITINERANTE EN NOUVELLE-AQUITAINE – Leogeats (33)
N° 18 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation du complexe sportif de Thouars, équipé de terrains de football, de vestiaires, de zone de stockage et d'une piste d'athlétisme (ensemble situé avenue de la Marne).	ASSOCIATION FOOTBALL CLUB TALENCE – Talence (33)
N° 19 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Félix et de la salle Léo Lagrange.	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE – Talence (33)

N° 20 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Léo Lagrange et de la salle Boris Diaw.	UST VOLLEYBALL – Talence (33)
N° 21 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Félix.	ASSOCIATION CAMPUS AIKIDO – Talence (33)
N° 22 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Félix.	ASSOCIATION KARATE SAINT-GENES – Talence (33)
N° 23 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	ASSOCIATION ORNON GIRONDE ESCRIME – Talence (33)
N° 24 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	UST AIKIDO – Talence (33)
N° 25 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation des salles Léo Lagrange, Boris Diaw et Pierre de Coubertin.	UST HANDBALL – Talence (33)
N° 26 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	UST BOXE – Cérons (33)
N° 27 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	UST JUDO – Talence (33)
N° 28 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Jean Bouin.	UST BASKETBALL – Talence (33)
N° 29 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation des salles Léo Lagrange, Pierre de Coubertin et Boris Diaw.	UST BADMINTON – Talence (33)
N° 30 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	UST KARATE – Talence (33)
N° 31 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Léo Lagrange.	UST YOGA – Talence (33)
N° 32 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Boris Diaw.	UST ACROSPORT – Talence (33)

N° 33 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Boris Diaw.	UST ESCALADE – Talence (33)
N° 34 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Félix et de la salle Pierre de Coubertin.	UST GYMNASTIQUE – Talence (33)
N° 35 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation d'un espace de pétanque situé aux annexes du Château de Thouars.	UST PETANQUE – Talence (33)
N° 36 15/09/21	Signature d'une convention pour le prêt de matériel scénique pour une valeur de 28 259,26 € du 19 au 25/10/2021 dans le cadre du spectacle « Prélude en bleu majeur » dont les représentations se tiendront au Dôme le 22/10/2021.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Le Bouscat (33)
N° 37 15/09/21	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc du Château Peixotto et du matériel de la ville nécessaire pour la manifestation « Marché des créateurs – L'art et la manière » le samedi 2/10/2021.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 38 16/09/21	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Cauderès – salle des associations) du 29/09/2021 au 6/07/2022 pour y organiser des cours de sophrologie.	ASSOCIATION BIEN EN SOI – Talence (33)
N° 39 17/09/21	Passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet les mises en sécurité et confortement d'urgence des logements concernés par l'état de l'immeuble sis au 23 rue de la Liberté à Talence. Dépense estimée : 70 966,00 € TTC	SAS SPIE BATIGNOLLES SUD OUEST – Mérignac (33)
N° 40 21/09/21	Désignation d'un cabinet d'avocats afin d'introduire une procédure de référé expulsion devant la justice dans le cadre d'une occupation sans titre du domaine privé constatée par voie d'huissier, au 1 rue Aldona à Talence, propriété de la ville de Talence.	SELARL BOISSY AVOCATS – Bordeaux (33)
N° 41 21/09/21	Mise à jour à compter du 1/10/2021 de la régie de recettes dénommée « régie des marchés du centre-ville et de Saint-Genès » afin de prévoir d'une part, l'évolution des modalités d'encaissement, et d'autre part, l'intervention de mandataires.	
N° 42 22/09/21	Passation d'accords-cadres à bons de commande relatifs à l'organisation de séjours pour enfants pour une période allant du 1/01/2022 au 31/12/2022.	

	<p>- Lot 1 – Organisation de classes de mer Dépense estimée : 64 800,00 € TTC</p> <p>- Lot 2 – Organisation de classes vertes Dépense estimée : 34 800,00 € TTC</p> <p>- Lot 3 – Organisation de classes patrimoine Dépense estimée : 39 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 4 – Organisation d'un séjour hiver : aucun pli - infructueux</p>	<p>SAS VELS – Paris (75)</p> <p>ASSOCIATION VALT 33 – Bordeaux (33)</p> <p>ASSOCIATION VALT 33 – Bordeaux (33)</p>
N° 43 22/09/21	Passation d'un contrat pour la réalisation de deux ateliers d'écriture les 5/10 et 1/12/2021 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ».	ASSOCIATION LA MANUFACTURE DES MOTS – Talence (33)
N° 44 22/09/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Phèdre) du 4/10/2021 au 27/06/2022 afin d'y organiser des activités sociales et culturelles.	ASSOCIATION NOTRE DAME DE TALENCE (Chrétiens de Thouars) – Talence (33)
N° 45 22/09/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Petits contes à croquer » le 2 et 3/10/2021 dans le parc du Château Margaut. Montant des prestations : 400,00 € TTC	COMPAGNIE DU THEATRE JOB – Bordeaux (33)
N° 46 23/09/21	Passation d'un avenant au marché n° 20/24-9 « Traitement d'eau » portant sur les modifications du temps de recyclage de la pataugeoire extérieure à la suite de la nouvelle réglementation dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade nautique Henri Deschamps. Montant initial du marché n° 20/24-9 : 1 788 000,00 € TTC Montant de l'avenant : + 23 596,48 € TTC Nouveau montant du marché : 1 811 596,48 € TTC	SAS EAU AIR SYSTEME – Villeneuve d'Ascq (59)
N° 47 23/09/21	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Prélude en bleu majeur » le vendredi 22/10/2021 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 20/10/2021. Montant de la prestation : 4 035,21 € TTC	COMPAGNIE CHOC TRIO – Lusignan (86)
N° 48 23/09/21	Résiliation des accords-cadres n° 19/15-9 « Arbres » et n° 19/15-11 « Arbustes » à compter de la date de cessation définitive d'activité du prestataire placé en redressement et liquidation judiciaire, sans indemnisation du titulaire, conformément à l'article 30.2 du CCAG-FCS.	SARL VEGETAL PASSION – Montmerle sur Saone (01)
N° 49	Signature d'une convention de mise à disposition de créneaux	

23/09/21	d'utilisation des locaux de l'association Ludiloisirs les mardis et jeudis dans le cadre d'ateliers d'aide aux devoirs.	ASSOCIATION CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)
N° 50 24/09/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (studio de danse Chantecler) du 4/10/2021 au 27/06/2022 afin d'y organiser des cours de yoga.	UST YOGA – Bordeaux (33)
N° 51 24/09/21	Organisation d'une exposition « Les fusillés du Camp de Souge » à la Médiathèque Castagnéra du 15 au 22/10/2021.	ASSOCIATION SOUVENIR DES FUSILLES DU CAMP DE SOUGE – Bordeaux (33)
N° 52 29/09/21	Passation d'un marché ayant pour objet l'accès à une solution de gestion pour les 10 radars pédagogiques pour une durée allant de la date de notification au 26/09/2024. Montant de la dépense : 4 800,00 € TTC	SARL ELAN CITE – Orvault (44)
N° 53 29/09/21	Signature d'un contrat de location pour l'organisation de l'exposition « Croque couleurs & code couleurs » du 5/10 au 27/11/2021 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 3 800,00 € TTC	FORUM DEPARTEMENTAL DES SCIENCES – Lille (59)

Le conseil prend acte de ces décisions ».
 Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 3 - Conseils Communaux de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification

M. LE MAIRE : Oui je voudrais vous dire que Mme Romane DEMEERSEMAN du Conseil communal Cauderès la Fauvette, Poste Mairie qui avait été désignée par la majorité municipale a donné démission de cette instance pour des raisons personnelles et donc il faut remplacer Mme DEMEERSEMAN et donc, M. JOYON qui est président du Conseil et sur proposition de Mme IRIART qui est élue du secteur 4, a retenu la candidature de Mme Corinne GIL qui correspond au poste à occuper, je pense que vous la connaissez toutes et tous, c'est l'ancienne directrice de l'école maternelle Joliot-Curie qui est aujourd'hui à la retraite et qui a gardé d'excellentes relations avec la municipalité. Elle habite le quartier Cauderès. C'est quelque chose qui est intéressant puisque dans ce quartier, il y a plutôt une représentation assez forte des habitants du quartier Poste Mairie et ça permettra un rééquilibrage. Voilà, les votes s'il vous plaît.

Mme RAMI : Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE : Pour l'ensemble de Talence en Transition et donc, Mme QUÉLIER ?

Mme Christine QUÉLIER : Pareil.

M. LE MAIRE : Et à la majorité de la majorité municipale. Très bien merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 6 juillet 2020, vous avez procédé à la nomination des personnalités désignées par le Conseil Municipal au sein des quatre Conseils Communaux.

Madame Romane DEMEERSEMAN, du Conseil Communal Caudérès, La Fauvette, Poste-Mairie, désignée par la majorité, ayant donné sa démission de cette instance pour raisons personnelles, il convient donc de procéder à son remplacement conformément aux termes de la charte des Conseils Communaux de Talence.

En conséquence, je vous propose de procéder à la nomination de Madame Corinne GIL pour le Conseil Communal Caudérès, La Fauvette, Poste-Mairie sur proposition de la majorité municipale. »

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 4 - Adoption du contrat de codéveloppement 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et Talence

M. LE MAIRE : Alors, vous le savez, c'est une délibération importante, je crois que l'on a transmis à l'opposition, à vous, en tout cas, Mme RAMI, des éléments complémentaires compte tenu de ce que vous aviez demandé. Vous rappeler que les bilans du contrat de CoDev4, le contrat précédent, portait sur un total de 47 fiches action, dont 36 uniques pour la ville de Talence, parce que vous savez que certaines fiches CoDev sont partagées avec d'autres villes ou avec la métropole. Qu'en fin d'année 2020, 26 fiches action étaient en cours, c'est-à-dire 55 %, 5 n'étaient pas démarrées et 16 étaient terminées. Donc, on a, à peu près, réalisé $\frac{1}{3}$ du précédent CoDev. Le bilan ne fait pas apparaître les montants financiers. On a eu plusieurs revues de contrat pour clore ce CoDev4. Les éléments du CoDev5 sont détaillés dans la délibération avec les différentes répartitions. Avec une forte augmentation des fiches d'intérêt métropolitain, communal à hauteur de 20 % et intercommunal à partir de 15 %. Ça, c'est pour l'ensemble des fiches action et cette part est un peu plus forte pour le bloc communal lorsqu'il s'agit de fiche d'action unique, ce qui est tout à fait logique. Au total, je vous propose d'adopter ce rapport qui nous permet d'afficher 83 fiches action. Vous le savez, compte tenu d'un certain nombre d'effets d'annonces qui ont été produits, moi, je ne regarderai que celles et ceux qui ont été réalisés, puisque finalement, ce n'est pas l'ambition qui est importante, mais la réalisation de ces fiches. Donc, un total de 83 fiches action vous sont proposées pour un montant total cumulé qui dépasse très légèrement : 344 M€. Pour l'intérêt communal, c'est 3 % du contrat, donc, c'est 11,28 M€, pour l'intérêt intercommunal : 2,26 M€ soit 1 % du contrat et quasiment 331 M€, soit 96 % du montant total du contrat,

évidemment, sur l'intérêt métropolitain avec notamment, une part donnée à la partie mobilité, transports et déplacements. Mais pas seulement, la partie valorisation du territoire notamment est valorisée à hauteur de 36 fiches action, c'est-à-dire 43 % du contrat.

Ce contrat de CoDev se caractérise par une augmentation du nombre de fiches action. Après, ce n'est pas la quantité qui fait la qualité et puis un poids financier de l'intérêt métropolitain prépondérant.

Je voudrais vous dire que sera versé, et j'ai voulu, absolument, le spécifier, que dans ce contrat de CoDev, nous avons un projet qui est ancien qui est la réalisation d'un parking de proximité sur l'îlot Beaulieu, pour celles et ceux qui connaissent, c'est l'emplacement de l'ancien SPAR, qui est situé devant les boulevards. Je voudrais rappeler que la Ville a demandé à la Métropole, il y a quatre ans de cela, de faire l'acquisition, de préempter ce bien pour y réaliser un parking de proximité, permettant le stationnement des riverains, mais également des mobilités douces. Ce parking pouvant également servir à celles et ceux qui prennent la ligne A9 en direction de la gare. Ce parking a été acquis il y a quatre ans et je pensais voir la réalisation de ce parking puisque je rappelle que ça a été concerté avec les habitants lors d'une réunion qui s'est tenue à la maison de quartier la Baraque qui avait fait l'objet d'un choix très clair et assez unanime de la part des riverains. Je n'ai pas vraiment compris, mais on m'a assuré par texto que cette réalisation se ferait, on m'a dit que d'abord, c'était pour les boulevards et qu'après, on verrait. J'ai tenu à rappeler notre attachement à voir réaliser ce parking qui a été acquis et concerté avec les habitants, et que l'on respecte la parole des habitants. C'est la raison pour laquelle la délibération met en exergue, ce parking. Pour le reste, je ne vais pas rentrer dans le détail de l'ensemble de ces fiches qui reprennent un certain nombre de projets dont nous avons déjà débattu, dont nous débattons encore. C'est une délibération importante que prennent l'ensemble des autres villes, donc, je vous propose de l'adopter après un débat que j'ouvre maintenant pour celles et ceux qui souhaitent prendre la parole.

Mme RAMI : Alors, avant de se lancer dans ce nouveau CoDev, moi, je vous ai demandé d'avoir un bilan du CoDev précédent. Parce qu'il me semble intéressant d'avoir un bilan des actions qui ont été menées, des suites, qui ont été menées au niveau communal, avant de pouvoir discuter de ce CoDev5. Le bilan qui m'a été donné, je vous remercie, je remercie les services de me l'avoir fourni samedi. Par contre, il a été assez compliqué à analyser parce qu'il date de novembre 2020 avec une partie qui a été non effectuée, mais qui apparemment serait finalisée. C'est un bilan incomplet, c'est un peu dommage de ne pas pouvoir discuter de ce bilan-là et par effet rebond, j'en conclus que ce CoDev 5, c'est dommage que nous n'ayons pas pu avoir l'occasion d'en discuter auparavant. Vous l'avez dit, il y a trois niveaux d'intervention : métropolitain, interco et communal. Il y a un certain nombre de fiches communales avec des politiques de ville, des actions que vous avez ciblées, donc, ça revient à cette question de préparation de Conseils municipaux. Là, on avait cinq jours pour préparer comme d'habitude. 5 jours, c'est un petit peu court, ça revient encore à ces discussions que l'on a eues à l'installation de ce Conseil municipal, à savoir la mise en place de commissions,

qui nous permettent de pouvoir poser des questions en amont, d'être efficaces, de pouvoir comprendre. Vous avez mis en place des groupes de travail, il va y avoir d'autres prises de paroles et je ne vais pas empiéter là-dessus, mais je trouve dommage que certains groupes de travail n'aient pas pu être activés sur ces discussions que vous avez eues avec la Métropole, avec le CoDev. Vous aviez des leviers aussi au niveau des Conseils communaux, ça va parler des mobilités. C'est dommage que ça n'ait pas pu être partagé, travaillé en amont et que l'on nous donne 83 fiches.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre après. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. BARDIN : Oui, pour faire suite à ce que vient de dire Isabelle, cette délibération justifie à elle seule notre demande de créer des commissions de travail. Je me permets de rappeler ici la définition de ce qu'est une commission de travail. Ce sont des réunions régulières, présidées par le Maire ou l'un de ses adjoints, composées d'élus chargés de discuter, de préparer des délibérations sur un point relevant de sa compétence. Vous avez choisi, vous, de créer des groupes de travail informels, certes, avec la possibilité d'ouvrir ces groupes de travail à des participations externes, mais dont la tenue et le contenu semblent ici, très aléatoires. Notamment, le groupe de travail déplacement, qui n'a fait l'objet d'aucune consultation en ce qui concerne les nombreuses fiches d'action mobilité que vous soumettez au vote de ce jour. Comme l'a dit Isabelle, nous n'avons eu que quatre jours, incluant le week-end, pour examiner les 149 pages de cette délibération, contenant 145 pages de fiches d'action, dont 83 fiches d'action concernant la commune, que vous nous demandez d'approuver, sans mise en perspective de la politique de mobilité que vous souhaitez mettre en place sur cette mandature. Vous comprendrez qu'il ne nous est matériellement pas possible d'apporter un regard critique sur vos choix, d'abonder ou non sur telle ou telle action de ce plan de codéveloppement intercommunal, c'est pourquoi, en ce qui me concerne, je ne participerai pas au vote.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Bonjour à toutes et à tous. Moi, je découvre ces contrats de codéveloppement et j'ai eu un peu la même réaction en me disant qu'en fait, c'est écrit dans la délibération, c'est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus métropolitains et municipaux et en fait, je me dis que même si nous sommes élus de l'opposition, enfin, je suis élue de l'opposition, je n'ai pas entendu parler de cela précisément, je n'ai pas été associée à cela ou informée avant. Et surtout, comme ce sont des fiches action et que parfois, c'est très concret, il y a des formats différents, mais il y a parfois des choses très concrètes, je trouve dommage que l'on ne demande pas aux élus de l'opposition leurs suggestions, leur avis sur tous ces thèmes, premier point. Deuxième point, je rejoins mes collègues, chaque fiche ou quasiment chaque fiche nécessiterait une discussion. Chaque fiche nécessiterait des précisions. J'ai essayé de me renseigner dans le temps imparti sur pas mal de sujets de ces fiches, mais c'est impossible. Vous nous demandez de nous prononcer sur un ensemble de choses dont on ne maîtrise pas du tout le fond ni les enjeux.

Moi, en tout cas, je ne maîtrise pas. De la même façon, je suis désolée de me répéter, de répéter ce qu'a dit Mme RAMI, mais d'une autre façon, je trouve qu'il y a beaucoup de choses très intéressantes sur le papier, dans ce contrat de codéveloppement : des choses qui vont dans le sens, notamment, ce qui m'a beaucoup intéressée, ce sont celles qui vont dans le sens de la transition écologique et je crois y reconnaître la marque de Bordeaux Métropole notamment. Je formule le vœu que les réalisations, les mises en œuvre soient à la hauteur de ces intentions d'une part et des attentes qui sont celles que l'on partage, je pense, toutes et tous, sur cet enjeu fondamental.

Donc, à voir, mais justement, ça, ça m'amène à me poser la question : pourquoi n'avait-on pas l'évaluation du précédent CoDev pour savoir où on en était ? Dans ma logique que je répète inlassablement, avant d'agir sur un nouveau projet, on évalue le précédent et on regarde ce que l'on a fait, pas fait, ce que l'on peut améliorer... donc, tout cela, pour moi, c'est opaque et donc, c'est embêtant. Est-ce que je peux parler de certaines fiches, ou est-ce que l'on voit dans le détail après ?

M. LE MAIRE : Écoutez, non, on va faire une délibération, vous pouvez parler si vous le souhaitez, bien sûr.

Mme QUÉLIER : D'accord, alors, évidemment, je ne vais pas parler de toutes les fiches, comme je vous l'ai dit, ça serait trop long, mais il y en a quelques-unes sur lesquelles j'ai des questions. Sur le château des Arts, il est indiqué qu'il y avait un financement de 155 000 €.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous pouvez donner la page ou le numéro de la fiche s'il vous plaît ?

Mme QUÉLIER : Page 174, n° 54. Je voulais savoir s'il s'agissait d'études ou si ça comprenait aussi un début de réalisation. Est-ce simplement une étude sur les espaces extérieurs ? Ça, c'est une question. Ce qui m'a étonnée aussi, c'est que l'on parle ici, de financement d'études sur les espaces extérieurs, mais moi, je me pose toujours la question : que va-t-on faire de ce château des arts ? Cette fois-ci, j'ai été très disciplinée, je suis allée voir votre programme...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas « disciplinée », c'est que vous progressez, ce n'est pas pareil.

Mme QUÉLIER : Oui, j'ai fait un progrès énorme. Il m'a fallu toutes les vacances pour ça.

M. LE MAIRE : Je le regrette.

Mme QUÉLIER : Dans votre programme, il est indiqué que normalement, c'est l'école de musique et de danse qui s'implantera en partie, dans le château des Arts. Je ne me suis pas trompée ? Est-ce que c'est vraiment ça ? Est-ce que vous confirmez ça ? Où en sommes-nous de ce projet d'école de musique et de danse ? Parce qu'aujourd'hui, je ne sais pas si vous avez noté cette date, mais M. CAZABONNE est là, c'est une journée anniversaire. Le 18 octobre 2010, M. CAZABONNE et l'équipe présentaient le projet Gaumont qui était le

projet de l'école de musique aux quatre Conseils communaux, donc, il y a exactement 11 ans. Donc 11 ans après, cette école qui pourtant est si précieuse pour les enfants et la jeunesse talençaise n'a toujours pas vu le jour. Donc où en est-on ? Je pense que les habitants ont le droit de savoir, sont en droit d'avoir un peu plus d'éléments sur ce sujet, d'autant que c'est un projet qui a quand même coûté déjà, en pure perte plus de 900 000 € aux Talençais et aux Talençaises. Ça, c'était la question sur le château des Arts et j'ai une autre question, dans les fiches, vous demandez de faire une étude sur les professions libérales de Talence, fiche 63.

Pourquoi avez-vous pensé que les professionnels libéraux avaient particulièrement besoin de soutien à Talence ? Je vous rappelle que les professions libérales sont des activités qui ne sont pas salariées et qui regroupent les prestations de services de type : bénéfiques non commerciaux, BNC, pour ceux qui font de la compta. Ça veut dire : les médecins, les kinés, les ostéopathes, les avocats, les juristes, les consultants, les prestataires de service en informatique, bref, les professions libérales, ne sont ni des commerçants, ni des artisans. Donc, pourquoi faire une étude sur les professions libérales ? Je ne suis pas sûre que ces professionnels soient les plus impactés par la crise sanitaire, même si toutes les professions ont eu des difficultés dans cette période. Donc voilà les deux fiches qui ont particulièrement retenu mon attention.

M. LE MAIRE : Sur 84 fiches, n'en avoir que 2 qui posent question, c'est plutôt pas mal.

Mme QUÉLIER : Non, non, je n'ai pas dit qui posent question, j'ai dit : « Qui ont retenu mon attention », et je me suis bien douté que je ne pourrais pas aborder, même la moitié des 83 fiches. Donc, je vous ai épargné toutes les questions.

M. LE MAIRE : C'est gentil.

Mme QUÉLIER : Néanmoins, c'est très difficile de se prononcer sur l'ensemble de ces fiches et donc, de voter cette délibération, dès lors, que l'on n'a pas travaillé tout cela suffisamment. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Avant de conclure, M. le Sénateur, vous avez la parole.

M. CAZABONNE : Alors, je vais vous rassurer, ou vous inquiéter, je ne sais pas, je me suis occupé pendant cinq ans à la Métropole, j'étais responsable des contrats de codéveloppement. Je rappelle comment ça se passe : c'est une négociation extrêmement simple, entre le vice-président de la Métropole et les maires. Très simple, puisqu'il s'agit de répartir une enveloppe qui n'existe pas. Vous arrivez devant le ou la maire, vous lui dites : « Quels sont vos projets ? » Ce n'est pas du Coluche : « Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous dirai comment vous en passer », mais un peu quand même. Le ou la maire vous dit : « Voilà ce que je veux, je voudrais inscrire ça, dans tel ou tel domaine » et après, la Métropole, qui elle, sait qu'il y a une enveloppe globale, mais qui n'a pas d'enveloppe attribuée à la Ville, négocie. Mais je vous rappelle que l'inspiration des fiches, c'est le ou la maire qui la porte, qui les présente à l'administration qui accompagne le vice-président. Et là, ce qui entre en

jeu, c'est la capacité de la Métropole à faire, les budgets, ce qui nécessite des études, des préemptions, où en sont les travaux de voirie qui arrivent à l'équipement prévu ?... Tout cela est extrêmement technique.

Et dans ce va-et-vient entre le maire et la Métropole, on arrive finalement, je le répète, dans une enveloppe qui n'existe pas officiellement, mais dont la Métropole a une idée, selon l'importance la ville, parfois, par d'autres considérations qui ne sont pas avouables, ça n'a jamais été le cas, quand j'étais vice-président, mais ça pourrait être le cas, on arrive à une espèce d'accord, sur les opérations que l'on va mener en fonction des secteurs. Et lorsque vous dites : « Je vois la patte de la Métropole », non, c'est la patte du maire que la Métropole est appelée à financer dans le cadre de ces contrats. Voilà comment se passent les contrats de codéveloppement. L'initiative, c'est la mairie, le budget global, après, c'est la Métropole et il y a une discussion entre les services qui sont déterminants, parce qu'eux, sont au courant de tout ce qui est en cours en termes de travaux, d'études nécessaires. Et parfois, je ne le cache pas, quand on est arrivé au bout du budget, que les maires demandent d'autres réalisations, parce que ce qui les intéresse, c'est la réalisation, la Métropole, ne pouvant pas, dans sa charge de travail, tout faire, mettait des études complémentaires. Comme ça, on gagnait quelques mois. Voilà en résumé : l'origine des projets, c'est la mairie, et après la Métropole s'adapte en fonction de ses moyens et de ses orientations, de donner satisfaction ou non aux maires. Mais généralement, j'avoue que ça se passait globalement bien. Quand je m'en suis occupé, je n'ai eu que deux problèmes avec deux maires dont je tairai le nom, parce qu'ils ne sont pas forcément de l'opposition, mais voilà, ça se passe globalement bien, mais c'est extrêmement compliqué.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER, pour une dernière fois.

Mme QUÉLIER : Ah bon, parce que c'est compté, le nombre d'interventions ?

M. LE MAIRE : En général, c'est comme ça, c'est le règlement interne.

Mme QUÉLIER : Je m'étonne de votre réponse, M. CAZABONNE, même si je suis, encore une fois, novice en la matière. Mais par exemple, quand je vois la fiche action sur les logements temporaires d'insertion... on n'a pas l'impression, en lisant cette fiche que c'est une demande de la mairie de Talence. On n'a pas l'impression du tout que ça vient de Talence puisque la mairie dit juste qu'elle va participer aux réunions. C'est une initiative de Bordeaux Métropole.

M. CAZABONNE : Non la conception, après la mairie propose.

Mme QUÉLIER : Non, ce n'est pas clair.

M. LE MAIRE : Je vais vous proposer, parce qu'il est des questions, j'ai bien compris que le leitmotiv de tout le mandat, ça sera le fait de dire : « On voulait des commissions, on a eu des groupes de travail, on n'y participe pas et donc, comme on n'y participe pas, on dit que l'on n'a pas eu de commission ». L'art de s'opposer finalement, mais là, je vous avouerai que je

suis quand même assez surpris, mais pourquoi pas, il doit y avoir des dons d'ubiquité entre la Métropole où on applaudit à tout rompre et la municipalité où c'est beaucoup plus critique, qui ne me laisseront jamais d'être surpris, mais après tout, pourquoi pas ?

Je vais revenir d'abord sur vos questions précises, Mme QUÉLIER au titre du château des Arts, il s'agit, en fait, de faire appel aux RI natures pour s'occuper de la partie espaces-verts. Donc, il va falloir que l'on avance sur la programmation de ce que l'on souhaite faire, puisqu'évidemment, l'espace vert dépend de ce que l'on souhaite faire sur le château des Arts. J'ai noté, mais vous l'avez certainement oublié que la Ville avait préempté ce château pour éviter une opération immobilière et donc, je suis sûr que vous vous félicitez de cette acquisition. Là, où je voudrais juste vous interroger, c'est que vous avez donc, en quatre mois, appris à regarder le programme. Néanmoins, il faut le lire, parce qu'il est écrit dans le programme : « Faire du château des Arts, un nouveau lieu de vie. Allez-y, page 9, oui, c'est un peu compliqué, nous, on avait un programme... un peu de sourire ! Qu'est-ce qu'il y a ? Dites-moi...

Mme QUÉLIER : « Création, au sein d'une partie du château des Arts d'un pôle de pratique artistique, accueillant l'école de musique et de théâtre ».

M. LE MAIRE : Oui, mais c'est un nouveau « lieu de vie », quand vous me dites : « Vous allez faire l'école de musique par rapport à cela »...

Mme QUÉLIER : Mais c'est écrit en toutes lettres.

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas dit le contraire, je voulais simplement dire que résumer le château des Arts à la seule école de musique, c'est ce que vous avez dit... Vous me posez la question, je vous réponds, c'est inexact. On va porter un projet sur le château des Arts sur lequel l'école de musique, mais pas seulement. On va essayer de porter un projet beaucoup plus global et vous verrez qu'il n'y aura pas que les aspects culturels. Et j'aurais dû vous le rappeler à chaque fois, ce n'est pas que l'école de musique, il y a l'école de danse et aussi l'aspect théâtral qui est important. Donc, pour être sûr de comprendre, il faut vous concerter, mais lorsque l'on est en Conseil municipal, il faut vous répondre. Je n'ai pas l'habitude, sur le château des Arts et comme n'importe où ailleurs, aujourd'hui, le stade de la réflexion est de plus en plus avancé, j'ai eu l'occasion souvent de vous le dire. Mais premièrement, les riverains et le Conseil communal, n'ont pas été encore concertés et deux, nous n'avons pas eu de débat. Et je ne suis pas homme à faire un débat uniquement sur un équipement. Je pense que ce qui est le plus intéressant, c'est que l'on parle du projet culturel dans sa globalité. L'équipement n'étant qu'un support et il n'y a pas que l'école de musique. Indépendamment de cela, je vous rappelle que vous demandez de nouveaux locaux, ça tombe bien, on va en réaliser, mais que l'école de musique et de danse fonctionne aujourd'hui. Donc, dire : « Il n'y en a pas », ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, dans différents endroits, en proximité et on conservera d'ailleurs, ces endroits de proximité, notamment dans les écoles, eh bien, l'école de musique, de danse et de théâtre est bien présente.

Sur les professions libérales, c'est un jugement qui vous appartient, je pense, nous pensons que les professions libérales, au contraire, ont été particulièrement touchées par la crise sanitaire.

Il ne s'agit pas d'aller faire une échelle de ceux ou celles qui ont été le plus touchés par la crise, mais les professions libérales ont été particulièrement touchées. Et on a, mais vous le savez certainement, puisque vous êtes Conseillère municipale, un tissu de professions libérales, particulièrement important au niveau de la ville de Talence et donc, cette étude de Dev'Eco est plutôt très intéressante.

C'est marrant, quand vous avez dit : « Je voudrais vous souhaiter un anniversaire », je n'ai pas pensé à celui-là, moi. Figurez-vous que ça fait quatre ans aujourd'hui que je suis Maire. Et je pensais que c'était de cela dont vous alliez me parler (*applaudissements*). Je vous remercie, en plus, ça permet d'applaudir l'arrivée de notre collègue. Donc, je pensais que c'était celui-là que vous souhaitiez célébrer, mais peut-être n'étiez-vous pas membre du Conseil municipal lors du précédent mandat. Et donc, ça fait quatre ans aujourd'hui et quasiment heure pour heure. Mais je n'ai pas prévu de gâteau, sinon, c'est pass sanitaire, etc. Mais je vous promets que nous fêterons ça ensemble. Donc, vous dire que le projet est en cours, qu'il est complexe. Plein de villes quelle que soit leur taille, et je l'ai souvent rappelé, ont des difficultés à mettre en œuvre ce type de structures. On a eu l'occasion d'échanger avec d'autres villes, par exemple, Mérignac, le projet de sa maison carrée, avec des projets qui sont éminemment complexes et qui sont difficiles à aboutir. Ce qui est sûr, c'est qu'avant les élections, justement, on a pris la décision d'arrêter un projet qui n'était pas conforme aux attentes et donc, on va partir avec quelque chose, qui, vous le verrez, sera ambitieux, vous avez parlé du respect des finances publiques et vous verrez à quel point il respectera aussi cet aspect des finances publiques.

Sur le vote, ou sur votre non-participation au vote, je m'étonne de votre communication. Je voudrais juste, d'abord, vous rappeler ce que vous avez dit, ma chère collègue, Mme RAMI, vous avez dit : « On ne sait pas le bilan ». Mais le bilan d'un CoDev, le CoDev4, vous êtes Conseillère métropolitaine aujourd'hui, je pense que vous devez le connaître, c'est le fait d'avoir soit, une action qui est terminée, soit c'est une action qui est remise dans le cadre du CoDev suivant. En l'occurrence le CoDev5, avec deux catégories : soit c'est un coup parti, c'est-à-dire une action qui a démarré sur le contrat précédent et qui est en cours de réalisation, soit c'est une action reportée et dans ce cas, on le précise. Donc, quand vous me dites : « On n'a pas eu ces éléments-là », je vous le dis d'un point de vue méthodologique, vous l'avez eu. Et surtout, vous êtes membre de l'exécutif métropolitain, les éléments de Talence ne vous ont pas surpris, ils ont été votés à l'unanimité au mois de septembre. Donc, quand vous dites : « On n'a pas les documents », soit, vous n'avez pas eu les documents à la Métropole et ça m'inquiète, soit, vous les découvrez en Conseil municipal et je le regrette. Et vous l'avez eu avant tout cela, puisque je vous rappelle que la commission identité métropolitaine s'en est saisie début septembre. On ne fait, ici, que voter l'exacte réplique de ce qui a été voté et que vous avez voté, vous, à titre individuel, vous avez voté « pour » à la

Métropole. Et ici, c'est la même fiche et j'entends des abstentions ou le fait que ce n'est pas clair. Il n'y a rien qui est modifié. Donc, soit, Bordeaux a des airs plus vaporeux ou plus positifs vis-à-vis de votre vote, mais rien n'est changé par rapport à la Métropole.

Donc, je suis surpris, mais après tout, votre vote vous appartient, moi, ça ne me pose pas de problème, mais tous les documents, sur ces fiches-là, et donc, les questions qui pourraient naître et que je peux parfaitement entendre, 83 fiches, c'est effectivement dense et je vous confirme, ma chère collègue que ce n'est pas parce que ça vient de la Métropole qu'il y a du développement durable. Je sais que c'est peut-être un rêve, mais malheureusement, il y a beaucoup de choses qui sont faites à Talence qui parfois, inspirent la Métropole. Ou qui, d'ailleurs, devraient même l'inspirer. Mais les choses, vous les avez depuis début septembre. Donc, si vous les vouliez en tant que Conseillère métropolitaine dans votre groupe, à moins qu'il y ait des césures que je n'ai pas encore comprises, mais on n'est jamais à l'abri d'une surprise, toutes ces fiches-là sont présentes dans les délibérations et votées en commission d'identité métropolitaine début septembre. On est mi-octobre, ça fait donc, six semaines. Je m'excuse, si on ne vous a pas refait une explication de texte, mais rien n'a été changé.

Donc votre vote... Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Concernant les fiches, j'aime bien aussi avoir quelques explications, parce que le descriptif ne nous apporte pas grand-chose. Par exemple, je ne voulais pas voir toutes les fiches qui concernaient la Ville de Talence, mais celle-ci, la 55 : « RI Nature Ferme urbaine solidaire », je souhaitais juste savoir, parce que ce n'est pas très développé, si ça concerne ces fermes mobiles, pédagogiques que l'on a vues sur le dernier Talence Mag, qu'elles allaient circuler sur la commune, ou est-ce une ferme urbaine permanente ? Et qu'est-ce que c'est qu'une ferme urbaine solidaire ? Le descriptif, pour moi, n'apporte pas suffisamment d'éléments. C'est certainement un très bon projet, mais il faudrait avoir des éléments complémentaires. Est-ce que ce sont des fermes mobiles pédagogiques ou permanentes et si c'est permanent, à quel endroit ?

M. LE MAIRE : J'ai compris, avez-vous d'autres questions techniques ? Et après, je vais conclure.

Mme DE MARCO : Je voulais juste, parce que moi aussi, je ne savais pas que c'était l'anniversaire de ce grand projet de l'école de danse et de musique, je rectifie juste, Christine, pour dire que c'était 1 M€ de droit à construire sur le terrain du parking qui est toujours inoccupé et 1,2 M€ d'études diverses. C'est-à-dire 2,2 M€, en attente d'un projet. Ce n'est pas 900 000 €, j'apporte quelques éléments complémentaires de ce très grand projet d'école de danse et de musique.

M. LE MAIRE : Nul doute que vous discutez souvent ensemble... Oui alors Mme RAMI, vous vouliez réagir ?

Mme RAMI : Oui, je voulais réagir très simplement, parce que la question n'est pas de rentrer dans des enjeux métropolitains, vous n'avez pas répondu à nos questions. La question que l'on pose ici, en Conseil municipal. On ne parle pas de la Métropole ici, on parle du Conseil municipal. Ici, dans le CoDev, on parle des enjeux communaux. Nos réactions sont liées à des enjeux communaux. Regardez l'intervention de Christian, c'est sur les mobilités, si on reprend toutes les fiches concernant la mobilité communale...

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, les mobilités sont de compétence métropolitaine.

Mme RAMI : C'est M. CAZABONNE qui a dit : « C'est le Maire qui gère... »

M. LE MAIRE : Oui, mais la politique de mobilité, c'est la Métropole qui la gère.

Mme RAMI : Alors, le sujet que l'on veut porter ici ce ne sont pas des enjeux métropolitains, on parle de préparation et de réflexion. Notre positionnement est là. On n'est pas contre le CoDev, la question n'est pas là du tout.

M. LE MAIRE : Non, vous avez voté pour à la Métropole, je suis surpris que vous votiez contre.

Mme RAMI : Essayez d'oublier la Métropole 5 minutes quand on est en Conseil municipal de Talence... c'est compliqué pour vous, c'est très compliqué. Donc, nous, nous souhaitons, Christian l'a dit, ne pas prendre part au vote sur ce CoDev, car nous manquons d'informations et de mises en place de commissions, sujet dont nous avons parlé dès le début.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris. M. BARDIN.

M. BARDIN : Juste, M. le Maire, pour vous faire remarquer qu'il serait quand même de bon ton que vous arrêtiez d'affirmer des choses mensongères. Vous avez dit, tout à l'heure, que nous ne participions pas aux groupes de travail. Citez-moi un seul groupe de travail dans lequel nous avons décidé de travailler et auquel nous ne participons pas.

M. LE MAIRE : Vous avez décidé de ne pas participer, par exemple, au groupe de travail « énergie ».

M. BARDIN : Ce n'est pas ça ma question. Vous avez dit que nous ne participions pas aux groupes de travail.

M. LE MAIRE : Les finances.

M. BARDIN : Oui, nous ne participons pas aux groupes de travail dans lesquels nous avons décidé de ne pas participer. Effectivement, il y en a deux, finances et énergie, parce que sur les mandats précédents, ils n'ont servi à rien. Mais les groupes de travail auxquels nous avons décidé de participer, il me semble que nous sommes présents. Ne dites pas que nous ne participons pas aux groupes de travail, vous généralisez, vous donnez des mensonges, vous donnez une information mensongère...

M. LE MAIRE : Faites attention à ce que vous dites...

M. BARDIN : Mais si M. le Maire, l'humour peut être compris, le mensonge non, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Alors, d'abord, je ne mens pas, Monsieur, je ne vous permets pas de dire cela. Et l'autre chose, c'est que vous dites : « Ils n'ont servi à rien », pas de bol le groupe finances n'existait pas sur le précédent mandat, donc, vous dites que ça n'a servi à rien alors que ça n'existait pas sur le précédent mandat. Si vous voulez que l'on parle de mensonges, il n'y a aucun souci. Je vous ai dit que l'on vous a proposé, en début de mandat, de participer à des groupes de travail, il y a des groupes de travail dans lesquels vous avez refusé de siéger. C'est tout ce que je dis et c'est factuel. C'est ce que j'ai dit. M. BARDIN ce que je vous propose de faire, c'est que quand je vous donne la parole, vous pouvez l'avoir, pour conclure, je voulais juste vous dire que vous ne comprenez pas que vous vous interrogez sur des fiches qui ont fait l'objet d'un vote à Bordeaux Métropole. Mais après tout, je me renseignerai pour savoir si on n'a pas un record métropolitain d'une majorité ou d'une minorité pour ce qui vous concerne, qui vote différemment à la Métropole et ici. Et quand vous dites, ma chère collègue : « On s'intéresse à l'intérêt métropolitain ou à l'intérêt communal, mais là, il s'agit de métropole, il ne s'agit pas d'un projet municipal. Et donc, les fiches que vous avez, les 83 fiches que vous avez dans ce document, sont strictement identiques, à la virgule près, à ce que vous avez voté positivement à la Métropole, il y a 1 mois ½. Donc, elles ne vous posent pas de problème, ma chère collègue, à la Métropole et vous êtes interrogative, mais c'est votre droit le plus absolu, pour les mêmes fiches ici. C'est tout ce que je dis. Après, votre vote, je le respecte, aucun souci. Je voulais juste spécifier, parce qu'il y a des gens qui peuvent se dire : « Le CoDev, qu'est-ce que c'est ? » Ce sont des contrats et M. le Sénateur l'a rappelé justement, entre la Métropole et les villes qui sont négociés entre les exécutifs de villes et l'exécutif métropolitain. Ces fiches, je retrouverai, à moins que vous ne les ayez pas votées, mais je pense que vous avez voté positivement au mois de septembre, sont les mêmes, c'était, il y a une quinzaine de jours exactement. Voilà, elles ne vous posent pas de problème dans un endroit ou dans un autre, c'est tout ce que je dis. Ma chère collègue, je propose que l'on passe au vote. Je vous ai redonné la parole, il n'y a pas de problème, je dis juste les éléments factuels.

J'ai répondu aux questions techniques... ah ! Votre ferme urbaine ! : ce n'est pas la vôtre d'ailleurs, mais il faut comprendre qu'il y a certaines fiches qui ne sont pas forcément précises, tout simplement, parce que ce sont des projets qui n'ont pas encore été, soit complètement concertés, soit qui ont fait l'objet, en l'occurrence, si vous avez des questions précises, vous pourrez échanger avec notre collègue Isabelle BALLIGAND, qui mène des réflexions aujourd'hui. Est-ce que ça sera pérenne, est-ce que ça sera temporaire ? Je veux juste vous dire à quel point il faut faire avancer les projets. Donc, votre vote, municipal, puisque le métropolitain, on le connaît. J'ai entendu M. BARDIN dire : « À titre personnel, je ne prendrai pas part au vote ». On est d'accord, M. BARDIN ? Voyez que je ne mens pas.

M. BARDIN : Et M. DELLU également, puisque j'ai sa procuration.

M. LE MAIRE : Très bien, alors, nous avons deux non-participations au vote. Mme ARMITAGE ?

Mme ARMITAGE : Je ne participe pas au vote, mais j'ai une procuration, qui vote pour.

M. LE MAIRE : Donc, Mme GRESLARD vote pour et sinon, le reste de l'opposition ? Bon très bien merci beaucoup. Donc adopté à la majorité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Le cinquième contrat de co-développement pour la période de 2021 à 2023 a été adopté par délibération N° 2021-526 au conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021.

Je vous rappelle que la démarche contractuelle de co-développement entre Bordeaux Métropole et ses communes membres est l'expression des actions partagées sur le territoire communal.

Cette démarche de contractualisation a pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la Métropole, dans le respect des projets de territoire et du projet métropolitain.

Le contrat proposé pour la période 2021 - 2023 est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus métropolitains et municipaux. Plusieurs phases d'échanges et de rencontres ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole.

Cette nouvelle génération de contrats étant adoptée avant la validation de plusieurs feuilles de route ou stratégies métropolitaines (Mobilité, Déchet, Développement Economique, Stratégie Fleuve ...), un avenant général aux contrats sera proposé fin 2022 afin d'intégrer, sans substitution, toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole qui en découleraient et de modifier les fiches pour les mettre en conformité avec les orientations retenues. Les éventuelles substitutions demandées par les communes en 2022 seront aussi intégrées dans ce futur avenant.

A l'occasion de cet avenant, Bordeaux Métropole s'est engagé à compléter notre contrat d'une fiche action spécifique sur la réalisation du parking Beaulieu, sans substitution.

Le contrat talençais regroupe 83 actions dans tous les champs de compétence de la Métropole : voirie, déplacements, stationnement, aménagements, développement économique, manifestations métropolitaines, équipements d'intérêt métropolitain, habitat, enseignement supérieur, déchets, eau, nature, écoles métropolitaines, développement durable, foncier, énergies et politique de la ville. C'est donc un contrat particulièrement riche qui pourra cependant faire l'objet d'adaptations (modification, ajout ou suppression d'une action) par voie d'avenant, pendant toute sa durée.

Je vous propose d'approuver le contrat de co-développement 2021 – 2023 tel qu'il figure en annexe et de m'autoriser à le signer avec le Président de Bordeaux Métropole.»

ADOpte PAR 35 VOIX POUR
8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO – M. BIMBOIRE
M. BARDIN – Mme RAMI – M. DELLU – Mme ARMITAGE – M. MARTILY –
Mme QUELIER)

Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 5 - Signature d'une convention de prêt à usage

Mme FABRE-TABOURIN : Oui, M. le Maire et chers collègues, il s'agit ici d'autoriser M. le Maire à signer une convention pour que la Ville puisse bénéficier de l'usage du parking situé devant l'école Notre Dame Sévigné. Je rappelle le contexte : on a eu l'occasion d'aborder ce dossier lors de la dernière commission d'urbanisme. La congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Lyon qui est propriétaire du foncier de l'établissement Notre Dame Sévigné, nous a fait connaître son intention de vendre une partie du terrain de cet établissement. Terrain sur lequel nous avons une convention de prêt à usage pour 111 places de stationnement, et ce, pour encore, à peu près 6 ans, puisque cette convention courait jusqu'au 26 septembre 2027. Nous avons donc décidé de rentrer en discussion avec la congrégation, ne souhaitant pas empêcher le projet ni de la congrégation ni de l'école. Donc, aujourd'hui, nous en sommes arrivés à une convention qui nous permettrait d'avoir 88 places au lieu des 111 actuelles, donc -23 places, pour une durée de 22 ans au lieu des 6 années restantes. Cette délibération a donc pour objet de vous demander d'approuver la signature de la convention de prêt à usage et de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier que nous avons vu en commission d'urbanisme la semaine dernière.

Je crois que Madame DE MARCO avait demandé les plans qui ont été joints, puisque la modification du stationnement est donc liée à l'accès au projet envisagé par la congrégation. Que puis-je dire d'autre là-dessus ? La convention de 22 ans va donc nous permettre de réfléchir à la réglementation de cette zone de stationnement qui est aujourd'hui, comme vous le savez, très occupée sans aucun contrôle.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? M. BARDIN. Merci, ma chère collègue.

M. BARDIN : Oui voici une délibération bien préparée en commission, on va voter pour, puisqu'on a eu tous les éléments, les discussions ont déjà eu lieu, simplement, nous souhaitons rappeler ici que ce qui nous pose problème sur ce parking, c'est plus l'usage qui va en être fait, puisque l'usage est multiple, il va servir d'accès à la résidence, d'accès à la crèche, d'accès aussi aux différents fournisseurs et autres des services de la maison de retraite et de parking public et notamment sur le positionnement qui pour l'instant nous semble un peu difficile au niveau de la sortie et de l'entrée du rond-point. Donc, on attendra peut-être l'avis de Bordeaux Métropole, des réflexions que nous avons... je sais M. le Maire... je sais....

M. LE MAIRE : Je n'ai rien dit !

M. BARDIN : On attendra peut-être l'avis, peut-être que ça repassera en commission d'urbanisme pour expliquer le réaménagement. Sinon, nous sommes pour, parce que nous l'avons bien étudié.

Mme FABRE-TABOURIN : Je vous remercie.

Mme DE MARCO : Oui, bien sûr, quand on parle de la délibération telle qu'elle est « signature d'une convention de prêt à usage pour la rétrocession », on ne peut qu'être favorable, par contre, je viens de découvrir les plans qui m'ont été communiqués, je n'avais pas compris que le projet de construction était aussi avancé. Je pensais qu'il était en instruction, que l'on ne devait pas aborder ce projet qui avait été discuté en commission d'urbanisme et donc, très avancé et on est, à Talence, sur ce que j'appelle zéro artificialisation du sol, c'est-à-dire que la méthode, ici, c'est de prendre un terrain de sport, à usage d'une école et des enfants, pour faire une construction assez conséquente, dans un quartier qui jouxte justement un quartier de petites maisons et donc, je ne connaissais pas cette politique municipale de zéro artificialisation du sol, sur la convention, nous votons pour, mais je découvre quand même un projet très avancé que nous avons sous les yeux. Est-ce que l'on peut en parler ?

M. LE MAIRE : Non.

Mme DE MARCO : Vous voyez quand même, vous avez un plan, mais on ne peut pas dire ce qu'il y a dans ce plan. Je ne dis rien.

M. LE MAIRE : Vous n'avez rien dit, bien, ma chère collègue.

Mme DE MARCO : Vous voyez quand même l'impact, quand on sait que sur cette zone, on peut faire : rez-de-chaussée, quatre étages, c'est-à-dire cinq niveaux, peut-être y a-t-il cinq niveaux...

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, juste vous rappeler que l'on vous a transmis ces éléments-là et qu'ils sont couverts par le secret de la décision de la commission d'urbanisme.

Mme DE MARCO : Mais oui, mais moi, je n'ai pas demandé tout le plan. J'avais demandé l'emplacement du stationnement.

M. LE MAIRE : Sauf que nos débats sont publics... ma collègue va vous répondre.

Mme FABRE-TABOURIN : Mais Mme la Sénatrice, j'ai découvert en arrivant, ce soir, dans cette pièce, quel plan vous avait été communiqué, je vous confirme qu'aujourd'hui, il n'y a pas de dépôt de permis de construire lié à l'opération qui vous a été présentée lors de la dernière commission d'urbanisme. Ce plan vous a été présenté durant la commission d'urbanisme, pour ma part, je ne vous aurais transmis qu'un plan masse sans faire figurer quoi que ce soit d'autre, puisque comme M. le Maire vous l'a rappelé, tout ce qui se dit en commission d'urbanisme y reste et nous reviendrons bien sûr en commission pour les histoires d'accès et sortie précisément, quand ce permis sera déposé, ce qui n'est pas le cas, puisqu'après avoir présenté le projet de la congrégation en commission d'urbanisme, nous allons nous rapprocher des habitants pour leur présenter le même projet de la congrégation. Donc, c'est vrai que je n'aurais pas moi, transmis un plan...

Mme DE MARCO : C'est trop tard.

Mme FABRE-TABOURIN : Je suis d'accord avec vous.

Mme DE MARCO : Maintenant, il est public.

M. LE MAIRE : Non, il ne l'est pas.

Mme DE MARCO : Je suis désolée, ceci étant donné à tout le monde en Conseil municipal, il est public.

Mme FABRE-TABOURIN : Tout dépendra de l'usage que vous en ferez ma chère collègue.

Mme DE MARCO : C'est une erreur, ce n'est pas de ma faute, si c'est une erreur de communication.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, on a discuté tout à l'heure et vous avez tous demandé des éléments préalables au Conseil, on vous les a transmis. Vous le savez et moi, j'ai beaucoup aimé votre intervention, mon cher collègue, je vous confirme qu'il y a des accroches à réfléchir, il y a, effectivement, un plan masse.

On vous a transmis ce document de manière à pouvoir... et je pense que vous avez l'habitude, vous siégez à la commission d'urbanisme et vous avez su garder à chaque fois, la confidentialité sur les éléments. Je vous confirme que ce document n'est pas public. Il vous a été transmis, mais je considère, en plus, ma chère collègue que ça vous a été transmis à vous et que la majorité ne l'a pas eu. Donc, considérez que c'est en tant que membre de la commission d'urbanisme que vous l'avez eu.

Mme FABRE-TABOURIN : Donc il ne s'agit pas d'un document public.

M. LE MAIRE : Alors, donc vous allez voter pour, est-ce que c'est une position commune au groupe ? Oui, très bien, merci, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain, expose :

« Depuis le 25 septembre 2017 la Ville bénéficie de l'usage du parking de l'école et du collège Notre Dame Sévigné situé allée du 7^{ème} Art à Talence / 13 rue Pierre Noailles (parcelles cadastrées AL 195 et AL 186p) aux termes d'une convention de prêt à usage. Cet usage est partagé avec l'établissement scolaire sur des créneaux horaires spécifiquement définis permettant aux parents de venir déposer ou rechercher leurs enfants.

La congrégation « Sœurs de Saint Joseph de Lyon », propriétaire du foncier de l'établissement, a fait connaître à la Ville son intention de réaliser un projet immobilier sur une partie du terrain de l'établissement scolaire non utilisé par ce dernier, entraînant des modifications sur le parking dont la Ville a la jouissance.

En effet, le nombre de places mises à disposition de la Ville sera réduit à 88 au lieu des 111 actuelles en raison de la création d'un accès automobile pour le futur projet. Après discussions, la Ville a obtenu le renouvellement de la convention pour une durée de 22 ans à compter de sa signature. Conformément aux dispositions des articles 1875 et suivant du Code Civil, ce prêt à usage demeure gratuit pour la Ville.

Le nouveau contrat prévoit par ailleurs un pacte de préférence au profit de la Ville en cas de cession de l'emprise du parking.

Le partage de l'usage est maintenu sur les créneaux horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 7h et 9h puis entre 16h et 17h30
- Mercredi entre 7h et 9h et de 12h15 à 13h

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la signature de la convention de prêt à usage entre la Ville et la congrégation Sœurs de Saint Joseph de Lyon domiciliée 20 rue des Chartreux 69001 LYON concernant le parking situé 13 rue Pierre Noailles / allée du 7^{ème} Art (parcelles cadastrées AL 195 et AL 186p) pour une durée de 22 ans.
- De bien vouloir autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/10/2021

N° 6 - Intervention d'animateurs de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs, de jeunes en service civique européen de la Maison de l'Europe et de seniors identifiés par l'UDAF, au sein des accueils périscolaires

M. DUART : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, alors cette délibération regroupe trois propositions, la première, vous la connaissez, elle revient tous les ans. Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'association Ludiloisirs, pour les animateurs de la Ludothèque puissent intervenir sur les temps périscolaires. Il s'agit également d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la Maison de l'Europe Nouvelle-Aquitaine, pour que des jeunes, du service civique interviennent dans les accueils périscolaires. Je précise qu'ils interviennent par trois. Un jeune Français et deux jeunes Européens et l'objectif est de parler aux élèves de l'Europe en termes de culture, de gastronomie, de traditions... il n'y a aucune allusion politique évidemment. Toutes ces interventions se font en présence de nos animateurs du périscolaire.

La deuxième proposition, il s'agit, là encore, d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'UDAF, l'union départementale des associations familiales pour permettre à des seniors identifiés, sélectionnés par l'UDAF, en partenariat avec notre pôle senior et je salue Mme CASTAGNERA qui a œuvré aussi dans ce sens et mon autre collègue Isabel MADRID qui a aussi travaillé sur cette proposition, pour que les seniors interviennent aussi sur les temps périscolaires auprès des enfants pour leur parler, leur raconter des histoires, etc. L'objectif étant de favoriser des liens intergénérationnels.

Donc, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions avec l'UDAF, avec la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et avec la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes de parole ?

M. BIMBOIRE : Merci M. le Maire, juste une remarque, nous étions justement en Conseil d'administration de Ludiloisirs, j'aurais aimé apprendre qu'il y avait encore ce genre de

délibération à la Mairie. Je suis pour, bien évidemment, mais je vous fais remarquer que l'on n'en a pas discuté au CA.

M. DUART : J'en ai parlé avec la directrice, mais pas pendant le Conseil.

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, il ne me semble pas méthodologiquement, que l'on discute à la Ville avant, parce que si le Conseil d'administration discutait de choses avant le Conseil municipal, vous me diriez, M. le Maire, comment se fait-il qu'on discute d'un projet, dont on n'a pas discuté au sein de l'organe exécutif.

M. BIMBOIRE : J'aurais certainement soutenu le projet.

M. LE MAIRE : Vous êtes pour, donc, ça vous va.

M. DUART : Nous réservons l'exclusivité aux élus du Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Je profite de cette délibération qui commence par : « Dans le cadre du projet éducatif de territoire », pour vous poser la question, peut-être que ça m'a échappé, mais je crois faire partie du comité de pilotage de ce projet éducatif de territoire et depuis le début de la mandature, je n'ai pas été invitée à une quelconque réunion. Donc, je voulais savoir si le comité de pilotage existait vraiment.

M. DUART : C'est normal, il n'y en a pas eu. Je vais vous expliquer pourquoi vous aurez le plaisir bientôt de participer à un comité de pilotage, simplement, il y en avait un prévu l'an dernier et nous l'avons annulé pour cause de crise sanitaire, maintenant, ça va mieux, j'espère que ça va aller mieux et nous allons pouvoir reprendre régulièrement les réunions du comité de pilotage et vous serez invitée.

Mme QUÉLIER : Très bien, j'en suis ravie et j'avais une autre question par rapport à l'intervention des binômes de seniors. En fait, je trouvais que la convention n'était pas très contraignante pour l'UDAF. J'aurais quand même attendu que l'UDAF forme ses binômes de seniors, parce que ce n'est pas parce qu'on est senior et motivé que l'on intervient correctement auprès des enfants. Donc, je trouve que ça manque peut-être un peu d'objectif pédagogique. Favoriser le lien intergénérationnel, pour moi, ça n'est pas un objectif pédagogique, c'est un objectif social, sociétal, mais pas pédagogique. Que vont-ils faire vraiment ?

M. LE MAIRE : Je vais peut-être, demander à Madame MADRID de vous répondre, parce que je crois qu'ils sont formés par l'UDAF.

Mme MADRID : Ils sont formés par l'UDAF et en fait, c'est raconter une histoire de son passé à partir d'un objet. Ce projet existe déjà et il va juste se déployer sur Talence. Il existe sur d'autres villes.

Mme QUÉLIER : OK parce que ce n'est pas indiqué dans la convention donc, on avait l'impression que c'était sans encadrement.

Mme MADRID : Vous viendrez voir une première séance.

Mme QUÉLIER : Volontiers.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Education, aux Activités Périscolaires, aux Centres de Loisirs, à l'Accueil de l'Enfant et Entretien des Bâtiments Communaux, expose :

« Dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) et des objectifs éducatifs fixés, le service des Activités Périscolaires et Centres de Loisirs renforce la diversité des propositions faites aux enfants par la recherche et la pérennisation de différents partenariats, notamment auprès de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et la Maison de l'Europe Bordeaux- Aquitaine.

C'est ainsi que depuis quelques années, en complémentarité de l'action éducative portée par les équipes d'animation sur les différents accueils, des interventions gratuites sont proposées par des jeunes en service civique européen et des animateurs ludothécaires.

Les différents projets engagés l'an passé ont, de nouveau, porté satisfaction, auprès des enfants et des équipes d'animation.

Etoffer la richesse des propositions, c'est aussi rechercher de nouvelles actions comme le projet initié par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF Gironde) et ayant pour finalité de favoriser les liens intergénérationnels.

Ce nouveau projet, intitulé « Dis Papi, Dis Mamie » se traduira par l'intervention de seniors bénévoles identifiés et accompagnés par l'Union Départementale. Des « seniors » de Talence seront conviés à intégrer ce dispositif par le biais d'actions de sensibilisation en partenariat avec l'Espace Seniors de la Ville.

L'ensemble de ces actions sont programmées de Novembre 2021 à Mai 2022, durant les temps d'accueils périscolaires du soir. Vous trouverez à ce titre, en pièces jointes à la présente délibération, les trois conventions qui traduisent ces différents projets d'animation.

Afin de formaliser la reconduite de ces partenariats, je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à ces interventions. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 7 - Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners » dans l'école primaire Ravel

M. DUART : Là aussi, il s'agit de signer une convention. L'Éducation nationale a souhaité, pour lutter contre les inégalités alimentaires dans les quartiers politiques de la Ville, de proposer aux enfants des écoles, un petit-déjeuner. Ce sont évidemment, les collectivités en l'occurrence nous, Talence, qui allons mettre en œuvre ce dispositif. Nous avons décidé avec l'EN de circonscription, de faire un essai qui va démarrer après les vacances de la Toussaint

le 8 novembre et qui va durer jusqu'au mois de février dans une école du secteur politique de la Ville, l'école Maurice Ravel où un petit-déjeuner sera servi à tous les enfants. En février, nous ferons le point, pour savoir si les enfants sont intéressés, si ça marche... c'est un dispositif assez lourd pour nos services, on en a parlé avec ma collègue Dominique IRIART, il y a la préparation, la logistique, le service, nos agents sur place pour le service. Donc, nous ferons le point, pour voir si tout fonctionne bien et si ça fonctionne bien, on pérennisera à l'école Ravel et on étendra aux autres écoles du secteur politique de la Ville. Je tiens à vous dire que l'Éducation nationale sponsorise à hauteur de 1,30 €, par petit-déjeuner.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? M. le Sénateur, je vous en prie.

M. CAZABONNE : Je trouve ça très bien, mais on a eu l'autre jour, un rapport sur la situation à Crespy, qui n'est pas politique de la Ville et c'est quand j'ai entendu Patrick dire : « On limitera aux quartiers politiques de la Ville », là, il y a une vraie difficulté, une injustice vis-à-vis de parents aussi en difficulté.

M. DUART : Rien ne nous empêche, après...

M. LE MAIRE : Je crois que c'est une négociation budgétaire en cours. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je pense que ça ne pose pas de problème. Unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Péri-scolaire, aux Centres de loisirs, et à l'Accueil de l'enfant et entretien des Bâtiments communaux, expose :

« Dans le cadre de la promotion de la santé à l'école, la Ville de TALENCE a été sollicitée par les services de l'éducation nationale pour la mise en place de petits déjeuners sur les écoles du quartier Politique de la ville.

En effet, l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage. Il importe par ailleurs de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La directrice de l'école primaire Maurice Ravel s'étant montrée très impliquée pour ce projet, la ville a décidé d'y développer une expérimentation durant l'année scolaire 2021- 2022.

Ainsi, des petits déjeuners fournis par les cuisines centrales seront servis par les personnels communaux aux élèves de tous les cycles, à compter du 8 novembre 2021, dans les classes.

Le ministère de l'Éducation nationale s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants de l'école Maurice Ravel conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation. Ils feront également le lien avec les parents afin que le projet s'adresse bien aux enfants concernés.

Afin que ce projet puisse se mettre en place au retour des vacances de Toussaint, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la direction académique des services de l'éducation nationale de Gironde,

agissant sur délégation de la rectrice de l'académie de Bordeaux, la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » jointe à la présente ».

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 8 - Convention de collaboration « projet professionnalisant » avec l'université de Bordeaux

Mme RONDEAU : Bonsoir, cette délibération est la suite des études qui ont déjà démarré sur le projet de requalification de la parcelle qui accueillait un garage automobile à l'angle des rues Zola et Floquet. Un stage a déjà eu lieu sur la pollution des sols et sur la pédologie et l'agronomie du sol. Et là, c'est la continuité avec un groupe d'étudiants du master 2, mention Biodiversité, Écologie Évolution et spécialité Biodiversité Suivis Environnementaux de l'université de Bordeaux. Donc, c'est un groupe de quatre étudiants qui va accompagner la Ville, notamment sur le choix de plantes qui permette d'aménager la parcelle, actuellement, on mène une concertation avec les riverains, les habitants et le Conseil communal, l'objectif étant d'avoir des plantations qui puissent servir à la dépollution dans le cadre de la phytoremédiation, mais également de plantations pérennes et donc, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer la convention de collaboration « projet professionnalisant », avec l'université de Bordeaux. Étant précisé qu'un forfait de 1 000 € sera versé à l'université correspondant aux coûts engagés pour cette opération.

M. LE MAIRE : M. BARDIN.

M. BARDIN : Oui, on va voter pour, c'est pour des éléments de précision : le travail des étudiants va servir de base à un cahier des charges pour éventuellement un appel d'offres futur ? Ou ces travaux seront-ils un cahier des charges pour une réalisation en régie, par les services des espaces verts ?

M. LE MAIRE : Alors, est-ce qu'il y a d'autres questions, comme ça, on va regrouper toutes les questions ? Je n'en vois pas. Ma chère collègue, je vous en prie.

Mme RONDEAU : Eh bien l'objectif, c'est un travail qui se mène en concertation avec le service espaces-verts, en fait, ça dépendra des plantes qui seront proposées par les étudiants et donc, des marchés que l'on a actuellement au niveau du service espaces-verts. Donc, si les plantes désignées font partie de nos marchés, ça sera fait en régie. Et si d'autres plantes devaient être utilisées, ça ferait partie d'une passation de marché complémentaire.

Mme FABRE-TABOURIN : Oui, merci, ma chère collègue, au-delà de ça, comme Sophie RONDEAU vous l'a rappelé, le réaménagement de cette place a fait l'objet d'une consultation des riverains. 137 riverains se sont manifestés.

On est aujourd'hui, en train d'analyser l'ensemble de ces retours, en termes principalement, d'usage et l'exercice sera de revenir devant les habitants avec un projet qui conjugue le travail

des étudiants et les attentes des riverains. Donc, un peu compliqué de dire, dès aujourd'hui, comment on pourra procéder véritablement pour l'aménagement, en interne, en externe, c'est un peu tôt. On pourra voir ça dans un gros mois, on devrait y voir plus clair sur la méthode de réalisation.

M. LE MAIRE : Alors vous allez voter pour, je voudrais juste... finalement, la nature est bien faite, ma chère collègue, vous disiez tout à l'heure : « Ça vient de Bordeaux Métropole », sachez que dans le cadre « 1 million d'arbres », vous le savez, qui est le grand objectif écologique de la Métropole, la phytoremédiation a été présentée par Talence et ça a été intégré au règlement d'intervention. Vous voyez quand je vous disais que Talence inspire la Métropole... et ce n'était pas voulu puisque je ne connaissais pas votre participation tout à l'heure, on peut tous se réjouir de cette belle initiative, indépendamment des votes selon les lieux. Donc, pour à l'unanimité ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable, aux espaces verts, et à la Participation Citoyenne, expose :

« Par délibération n°16 du 7 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par la collectivité d'un ancien garage automobile situé à l'angle des rues Zola et Floquet faisant face à la place Emile Zola. Cette dernière est actuellement occupée par un square de quartier, accueillant des bancs, des jardinières partagées ainsi que des composteurs collectifs.

De l'autre côté de la rue Zola, en face de la parcelle anciennement occupée par le garage, se trouve une parcelle appartenant à Bordeaux Métropole, sur laquelle sont actuellement implantées des structures d'accueil de véhicules 2 roues. Le sol de la parcelle est naturel.

S'agissant de l'emplacement de l'ancien garage, qui a fait l'objet d'une étude de pollution, il constitue un site faiblement pollué, notamment aux hydrocarbures, plomb et mercure.

Ce cadre étant posé, la collectivité souhaite aujourd'hui créer des ilots de fraîcheur végétaux sur son territoire. Dans ce cadre, le concept de micro-forêt fait partie des idées mises en avant et le site en question apparaît particulièrement adapté compte tenu de sa densité et de la présence d'un point de chaleur important.

Afin de mener cette opération, il vous est proposé d'engager une collaboration avec l'Université de Bordeaux visant à associer quatre étudiants du Master 2 mention « Biodiversité, Ecologie, Evolution » (BEE), spécialité « Biodiversité et Suivis Environnementaux » (BSE), au projet.

Ces derniers travailleront sur l'ensemble des parcelles qui constitueront le futur aménagement avec comme objectifs de requalification la volonté de :

- Créer un lieu de fraîcheur naturelle accessible ou non et apporter de la fraîcheur au quartier,
- Créer un cœur de quartier convivial où les habitants peuvent se retrouver,
- Conserver un certain nombre d'usages :
 - Jardinières partagées,
 - Lieu de pause,
 - Composteurs collectifs,
 - Box vélo.

La commune de Talence souhaite ainsi identifier les possibilités de revégétalisation du terrain, leur cohérence avec l'environnement proche, leur pertinence au regard des enjeux environnementaux et de biodiversité urbaine, ainsi que la méthodologie de mise en œuvre et de gestion de ces options de revégétalisation.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration « projet professionnalisant » avec l'université de Bordeaux en pièce jointe, étant précisé qu'un forfait de 1000 € sera versé à l'université correspondant au coût engagé pour cette opération (frais de déplacement, achat de matériel, reprographie, etc.).»

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 9 - Convention de partenariat entre la Ville de Talence et l'association AGIRabcd

Mme CHADEBOST : M. le Maire, mes chers collègues, cette délibération est un renouvellement, l'association AGIRabcd fonctionne avec le service municipal emploi depuis 2015, à travers différentes actions autant de mise en situation d'emploi, de recherche d'emploi, avec des actions ciblées, sachant que les bénévoles de cette association sont d'anciens chefs d'entreprise qui sont à la disposition des chercheurs d'emploi aujourd'hui. La convention va démarrer avec une action de français langue étrangère. Nous avons déjà une attente de 15 personnes pour pouvoir accéder au moins, à la langue française puisque vous savez comme moi, que pour avoir de l'autonomie, avoir un emploi, il faut au moins pratiquer la langue du pays. Donc, je vous propose de signer cette convention, le coût, les défraiements pour les déplacements et les préparations de cours sont de 500 €. Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer cette convention. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Pas de questions ?

Mme RAMI : C'est juste une question de méthodologie, dans les décisions municipales, on passe aussi des conventions avec des montants qui sont de ces ordres-là, j'aurais voulu savoir pourquoi on peut passer en délibération et en décision. Quelle est la différence ? Parce que vous signez aussi des conventions dans les décisions.

M. LE MAIRE : Alors, le service juridique pourra vous répondre précisément, là, comme nous sommes sur des objectifs, en général, les décisions municipales sont plutôt des objets simples. Là, on a des objectifs qui rendent les choses plus complexes et donc, c'est ce qui aiguille le service juridique sur ce qu'on peut mettre en décision municipale ou ce que l'on doit mettre en délibération municipale. C'est tout simplement le niveau de complexité. Donc, c'est dans le cadre des pouvoirs délégués au maire, mais je crois que vous n'aviez pas voté, en début de mandat, de toute façon. Donc, c'est ce qui sert d'aiguillage. En sachant que les décisions municipales vous sont présentées dans le Conseil municipal qui suit, donc, vous y avez accès. Ces éléments méthodologiques ayant été explicités, il n'y a pas de vote contre ? Unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :

« Il vous est proposé par la présente délibération, de signer une convention de partenariat avec l'association

AGIRabcd, afin de soutenir l'engagement des bénévoles de cette association auprès des personnes en situation d'insertion professionnelle sur le territoire de la commune.

Les actions mises en place par l'association AGIRabcd visent, entre autres, à favoriser et accompagner une insertion professionnelle durable.

La ville travaille déjà avec cette association depuis 2015, avec la mise en œuvre d'une action inédite : le Markethon (dont la 1^{ère} édition de Nouvelle Aquitaine a eu lieu sur Talence).

Ainsi, elle pourra intervenir en tant que partenaire du service municipal emploi en fonction des besoins repérés et des actions proposées (cours de Français, Langues Etrangères, Markethon...)

La Ville de Talence participera à hauteur de 500 € au défraiement des frais engendrés notamment par les déplacements des bénévoles de l'association AGIRabcd pour la réalisation de leurs activités.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat ci-jointe entre la Ville de Talence et l'association AGIRabcd. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 10 - Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction

Mme THOMAS-PITOT : Oui, il s'agit ici de la reconduction du poste de secrétaire au sein du Cabinet du Maire suite au départ de l'agent, en formation dans un premier temps et le départ sur une mobilité interne au sein du service éducation. Il s'agit d'une reconduction pour une durée de deux ans.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ?

Mme RAMI : Non, c'était pour vous donner notre position sur le vote : il y a abstention sur ce vote.

M. LE MAIRE : Vous vous absteniez. Mme QUÉLIER, comment votez-vous, éclairez-moi.

Mme QUÉLIER : Je vais vous éclairer, je vote pour.

M. LE MAIRE : Est-ce que je peux avoir, s'il vous plaît, le vote de Mme GRESLARD ? Donc, la majorité vote pour, Mme QUÉLIER aussi, et abstention du groupe Talence en Transition. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le secrétariat du Cabinet du Maire est constituée de 3 postes à temps complet. En raison du départ d'un agent en formation pour une réorientation professionnelle, le Conseil Municipal du 10 novembre 2020 avait autorisé la création d'un poste d'assistante de direction en qualité de contractuel. L'agent titulaire ayant bénéficié d'une mobilité interne, il convient de reconduire ce poste au tableau des effectifs.

Missions principales :

- Organisation des activités professionnelles du Maire et des élus : transmettre des messages, rechercher et transmettre des informations, organiser les déplacements du Maire, gérer le courrier,
- Réaliser et mettre en forme des travaux de bureautique : prendre des notes et mettre en forme tout type de courrier,
- Suivi des projets et activités du cabinet : intégrer les priorités du service dans la gestion quotidienne des activités de secrétariat, renseigner des tableaux de suivi des activités du service,
- Accueil physique et téléphonique au secrétariat,
- Organisation et planification des réunions,
- Assurer, en lien avec les services, l'organisation, la coordination et le suivi des manifestations gérées par le Cabinet : cérémonies protocolaires, manifestations officielles, événements municipaux ...

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 6^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 354 (IB 387)
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires
- Majoration de 10 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 2 ans,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 34 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO – M. BIMBOIRE – M. BARDIN –
Mme RAMI – M. DELLU – Mme ARMITAGE – M. MARTILY –
Mme GRESLARD-NEDELEC)

Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 11 - Recrutement d'un agent polyvalent aux cuisines centrales

Mme THOMAS-PITOT : Oui, suite à une mobilité interne encore une fois, pour un poste au service des finances la Ville a recherché un fonctionnaire susceptible d'occuper le poste aux cuisines centrales. La recherche étant infructueuse, nous proposons ce poste en contractuel de catégorie C à compter du mois de novembre pour une durée d'un an.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non, ce poste n'étant pas rattaché au maire, est-ce que le vote est différent ? Pour, à l'unanimité, très bien.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« L'agent titulaire du poste ayant bénéficié d'une mobilité interne, il convient de recruter un agent polyvalent au sein de la cuisine centrale de la ville. En l'absence de candidat fonctionnaire, il est proposé de recruter un contractuel de catégorie C.

Missions principales :

- Missions de secrétariat en lien avec la responsable administrative,
- Gestion des stocks de produits d'entretien et des produits non alimentaires (vêtements de travail, nappes),
- Assurer la gestion et la traçabilité de la production journalière,
- Accueil physique et téléphonique : relation avec les différents interlocuteurs, fournisseurs, écoles, Mairie ...,
- Organisation et planification des repas organisés pour la direction et les différentes manifestations,
- Préparation des livraisons à réaliser lors des manifestations,
- Participation ponctuellement aux vins d'honneur, fêtes et cérémonies le week-end.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 346 (IB 376)

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Recruter un adjoint technique principal 2^{ème} classe contractuel à temps complet à compter du 8 novembre 2021 pour une durée de 1 an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 12 - Recrutement d'une assistante administrative au Forum des arts et de la culture et au service culturel

Mme THOMAS-PITOT : Oui, suite à un départ à la retraite de l'agent concerné, la Ville a recherché un fonctionnaire susceptible d'occuper ce poste. Là aussi, la recherche fut infructueuse, nous proposons un poste de contractuel pour une durée d'un an également. Et ce n'est pas rattaché au Cabinet du Maire, je le précise.

M. LE MAIRE : Je n'osais le dire une deuxième fois. Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Non, unanimité.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans la perspective du départ à la retraite de l'agent titulaire du poste assurant des missions de secrétariat au FORUM et au vu des besoins du service culturel, un poste d'Assistante Administrative ayant des missions sur ces deux entités est créé.

En l'absence de candidat fonctionnaire, il est proposé de recruter un contractuel de catégorie C pour un an.

Missions principales pour le Forum :

- Assurer des missions de secrétariat (courriers, comptes rendus, conventions, bilans...),
- Accueil téléphonique et physique : accueillir, guider et renseigner le public visiteurs et usagers y compris lors de manifestations,
- Gérer les plannings d'accueil (visites scolaires, groupes, interventions services et sociétés), auditorium et différents espaces de l'établissement,
- Inscription des élèves aux ateliers d'art plastique et saisie des données en lien avec la régie,
- Gestion des bons de commandes (logiciel ALFRESCO/Grand Angle) et réception des marchandises.

Missions principales pour le Service culturel :

- Assister la responsable du pôle spectacles vivants pour la mise en œuvre des spectacles,
- Assurer des missions de secrétariat (courriers, comptes rendus, conventions, bilans, tableaux de bord de l'organisation des spectacles...),
- Assurer le suivi de l'élaboration des outils de communication pour le pôle spectacles vivants.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1er échelon du grade d'Adjoint Administratif est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 332 (IB 354) +indemnité compensatrice suite à l'augmentation du SMIC au 1/10/2021
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- recruter un adjoint administratif contractuel à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 1 an,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 13 - Passation d'une convention de partenariat entre la Mairie de Talence et la société Keolis Bordeaux Métropole

M. JOYON : Bonsoir, M. le Maire, mes chers collègues, en effet, il s'agit de la continuité de l'adoption du plan de prévention et de sécurité du 5 juillet dernier. La Ville souhaite continuer d'étendre ses partenariats pour bénéficier de toutes les ressources professionnelles présentes sur son territoire. Donc, il s'agit d'une passation avec la société Keolis qui concrètement, va se baser sur trois axes : des échanges réguliers sur la partie actualité et urgence, sur la programmation d'opérations conjointes de sécurité en lien avec les incivilités, les nuisances sur son réseau sur la Ville de Talence et un troisième axe, sur l'intégration d'ateliers de sensibilisation en bon usage dans les transports en commun, d'une attestation

de première éducation à la route dispensée par la police municipale en classe de CM2 sur le territoire talençais. Je pense que j'ai été clair.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Attention, s'agissant d'une délibération qui peut concerner la Métropole. Il peut y avoir des questions, y a-t-il des questions ? Non, pour à l'unanimité. Vous avez donc été très clair mon cher collègue, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JOYON, Adjoint délégué à la Sécurité publique, expose :

"Quatrième ville de Gironde, Talence peut compter sur un réseau de transports en commun dense et performant, qui dessert l'ensemble du territoire communal, à travers la ligne de tramway B, les lignes de bus structurantes et les lignes complémentaires.

La société Keolis, gestionnaire du réseau de transports en commun de Bordeaux Métropole, est un interlocuteur essentiel de la ville, particulièrement dans le domaine de la prévention et de la sécurité.

En effet, grâce aux signalements partagés, aux sondages des usagers, et aux remontées des agents, la Ville bénéficie de l'expertise de terrain de Keolis pour alimenter le diagnostic local de sécurité et disposer d'une connaissance fine du territoire.

Afin d'approfondir ce partenariat, Talence et Keolis Bordeaux Métropole souhaitent signer une convention pour développer les liens en termes d'échanges d'informations et d'actions conjointes sur le réseau de transport TBM à Talence.

Concrètement, cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'outils et d'actions optimisant la collaboration opérationnelle entre les acteurs :

- échanges réguliers en fonction de l'actualité et des urgences,
- réunions de coordination entre le responsable prévention de Keolis et la Direction sécurité et tranquillité publique de la ville,
- partage de données statistiques via le tableau de bord sécurité établi par Keolis,
- organisation de visites découvertes pour mieux appréhender le fonctionnement des services de Keolis et du poste de commandement,
- programmation d'opérations conjointes sur le réseau TBM à Talence, afin de lutter contre les incivilités et nuisances préalablement identifiées,
- intégration d'ateliers de sensibilisation aux bons usages dans les transports en commun dans l'attestation de première éducation à la route (APER) dispensée par la Police Municipale aux classes de CM2 de la ville.

Ainsi, après l'adoption du plan de prévention et de sécurité le 5 juillet dernier, la ville continue d'étendre ses partenariats pour bénéficier de toutes les ressources professionnelles présentes sur son territoire.

Afin de formaliser la collaboration entre la ville et Keolis dans le cadre du plan de prévention et de sécurité de la ville, je vous propose de bien vouloir habiliter Monsieur le Maire à signer la convention susvisée."

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 14 - Création d'une bourse « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITÉ »

Mme BONORON : Chers collègues, c'est avec plaisir que je vous présente cette délibération aujourd'hui, car si elle vous agrée, elle met en évidence l'attention et l'importance que la Ville de Talence porte dans sa globalité à son université et à ses grandes écoles. En effet, en tant qu'élue en charge des relations avec l'université et la recherche et bien sûr en tant que membre du GET et du TSD, la création de deux bourses en faveur d'étudiants ou d'élèves ingénieurs, en fin de cursus et souhaitant créer une start-up nous paraît emblématique de la volonté de la Ville de Talence de conforter ses relations avec l'université et le monde économique au travers de ces étudiants. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des formations qualifiantes de très grande qualité, qui permettent aux jeunes étudiants de trouver un emploi rémunérateur très rapidement. Notre ambition est de pérenniser si possible et d'accroître notre soutien à ces jeunes dans le cadre du développement économique. Nous souhaitons donc créer deux bourses en plus de l'aide matérielle. Ces bourses ont pour objet de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes. Après un an de finalisation du projet au sein de leur laboratoire d'origine, les candidats retenus pourront intégrer dans des conditions favorables d'hébergement, j'entends par là la gratuité pendant un certain nombre de mois à la pépinière d'entreprise de Talence où ils auront l'opportunité de bénéficier de toutes les facilités mises à la disposition de tous ces jeunes entrepreneurs. Le concours 2021 est ouvert pour un mois à partir du 1^{er} novembre 2021, la publicité de ce concours sera assurée par les responsables des établissements concernés. Un jury composé d'élus et de personnalités du monde économique, universitaire, industriel, bancaire et administratif, désignera les deux candidats retenus après étude des dossiers. C'est ce que vous avez en documents attachés. Ce sont des dossiers techniques qui devront mettre en évidence l'originalité et la faisabilité, et l'intérêt économique dudit projet. Le montant de chaque bourse demandée est de 5 000 €, donc, il est bien évident que les laboratoires d'où seront issus ces candidats s'engagent à les aider et à les suivre dans leur projet.

Je demande de bien vouloir décider de la création de ces deux bourses que nous avons intitulées « Innovation Talence Université », d'approuver le règlement et le règlement d'attribution de ces bourses, de désigner les élus ci-après, pour participer au jury d'attribution, bien évidemment, nous avons donné des noms dont : M. le Maire ; M. Mathieu COLDEFY qui est l'adjoint à l'économie, innovation, développement économique intercommunal ; Jenny LUDLOW, que l'on prend pour toutes ses aptitudes d'aide à la création d'entreprise ; moi-même évidemment ; et on demande à un membre de l'opposition, si vous êtes d'accord, de se déclarer.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue.

Mme QUÉLIER : C'est moi-même, toute l'opposition est d'accord pour que je sois la représentante de l'opposition dans cette commission.

M. LE MAIRE : Une seule et même opposition... On va y arriver. Donc c'est Mme QUÉLIER, merci et donc, le vote pour à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Madame BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et la recherche, expose :

« Dans le cadre de la politique volontariste de développement des relations avec l'Université et les grandes Ecoles ainsi que du soutien aux étudiants, la ville de Talence ouvre un concours annuel pour l'attribution de deux bourses à des élèves-ingénieurs et des étudiants en fin de cursus d'enseignement supérieur.

En plus de l'aide matérielle, ces bourses ont pour objet de favoriser l'intégration professionnelle de ces étudiants.

Après un an de finalisation du projet au sein de leur laboratoire, les candidats retenus pourront intégrer dans des conditions favorables la Pépinière d'Entreprises de Talence où ils auront l'opportunité de bénéficier de toutes les facilités mises à la disposition des jeunes entrepreneurs.

Le concours 2021 est ouvert pour un mois à partir du 1^{er} novembre 2021. La publicité pour ce concours sera assurée par les responsables des établissements concernés.

Un jury composé d'élus ainsi que de personnalités du monde économique, universitaire, industriel, bancaire et administratif désignera les deux candidats retenus après étude des dossiers techniques qui devront mettre en évidence l'originalité, la faisabilité et l'intérêt économique et commercial du projet ainsi qu'un calendrier de développement dudit projet.

Le montant de chaque bourse sera de 5 000 €.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Décider de la création d'une bourse dénommée « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE »,
- Approuver le règlement d'attribution de la bourse ci-joint,
- Désigner les élus ci-après pour participer au jury d'attribution :
 - Monsieur le Maire,
 - Mme Simone BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et à la recherche,
 - M. Mathieu COLDEFY, Adjoint à l'Economie, à l'Innovation et au développement économique intercommunal,
 - Mme Jenny LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, aux Politiques de réduction des déchets, et à l'Aide à la création d'entreprise,
 - Mme Christine QUELIER, Conseillère municipale.

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 15 - Convention de délégation des repas municipaux scolaires à la Ville de GRADIGNAN

Mme IRIART : Oui M. le Maire, mes chers collègues, nous sommes conduits à fermer les cuisines centrales pendant deux semaines pour effectuer des travaux de réfection, notamment en zone de production. Nous avons choisi la période des vacances scolaires de manière à avoir un nombre de repas à produire, beaucoup plus restreints qu'en temps scolaire

et nous avons sollicité la Ville de Gradignan pour nous accueillir durant cette période de fermeture des cuisines centrales, de manière à ce que nous puissions fournir les centres de loisirs qui fonctionnent pendant les vacances scolaires, vous avez la convention jointe et c'est une pratique courante entre cuisines centrales.

M. LE MAIRE : Et c'est quelque chose dont je vous avais déjà informés lors du précédent Conseil municipal tenu au Dôme. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de remarque ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame IRIART, Conseillère municipale déléguée aux Grands projets partenariaux, à la restauration municipale et à l'alimentation bio et durable expose :

« Par la nécessité d'effectuer divers travaux dans le bâtiment des Cuisines Centrales qui empêcheront un fonctionnement optimal dans le strict respect des normes sanitaires et hygiéniques en vigueur, la Ville de Talence sollicite la Ville de Gradignan pour prendre en charge la production des repas des Centres de Loisirs durant les vacances de Toussaint 2021.

Pour ce faire, la Ville de Gradignan établira les menus pour les deux semaines et prendra en charge les commandes, réceptions de marchandises et le fonctionnement opérationnel des équipes. Ces menus respectent les normes nutritives actuellement en place à Talence, la Loi EGALIM ainsi que la part de produits frais, bio ou labellisés.

La Ville de Talence mettra à disposition quatre agents des Cuisines pour réaliser la production et la livraison des centres talençais. La Ville de Talence mettra également à disposition le matériel nécessaire pour ses centres de loisirs.

La collectivité s'engage également à contribuer à la fourniture de denrées, locaux et fluides sur la base d'un forfait par couvert. Les couverts réels facturés seront communiqués chaque matin par la Ville de Talence.

La Ville de Talence continuera à prendre à sa charge la livraison des repas « Pique-Nique » et du pain.

Afin que ce projet puisse se mettre en place aux vacances de Toussaint, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire de Gradignan la convention de mise à disposition des Cuisines de Gradignan. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 16 - Vidéomix 2022

M. LAROSE : M. le Maire, mes chers collègues, la Mairie de Talence met en place depuis 5 ans, une manifestation jeunesse intitulée « Vidéomix ». Chaque année, ce dispositif est proposé aux jeunes, afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer à l'aide du support vidéo. Cette année encore, 55 jeunes ont participé pour 9 films tournés à travers la participation des 4 collèges de la Ville, la participation d'ateliers hebdomadaires du CAJ et à travers un stage qui a pris en charge 24 jeunes. Cette année, une nouveauté dans la proposition, d'un nouveau stage supplémentaire qui va viser de jeunes étrangers, à tourner dans leur langue un film qui fera l'objet d'un atelier d'apprentissage de la langue française à travers l'action du sous-

titrage. Forts de ce bilan de 5 éditions, nous avons demandé la reconduction du dispositif et je vous propose de mobiliser les partenaires et d'autoriser M. le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement.

M. LE MAIRE : Merci, c'est une très belle opération qui permet aux jeunes de découvrir ces métiers, ça sera la 5^e édition. Pas de remarque ? À l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives, expose :

« La Mairie de Talence met en place depuis 5 ans une manifestation jeunesse intitulée VIDÉOMIX. Chaque année, ce dispositif est proposé aux jeunes afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer à l'aide du support vidéo.

Pour l'édition 2021, 55 jeunes ont été initiés aux techniques cinématographiques et à la réalisation de courts-métrages. VIDÉOMIX comporte deux volets : des ateliers réalisés sur plusieurs mois au sein des quatre collèges de la ville, et un stage ciné destiné aux lycéens et aux étudiants du territoire. Ce dernier, initialement prévu au mois de février au Forum des Arts et de la Culture, a été reporté en juillet au sein du Dôme, s'inscrivant ainsi dans le cadre des animations d'été du quartier de Thouars. Ces deux volets sont entièrement encadrés par le service Jeunesse et Vie Étudiante.

Malgré le contexte sanitaire, les jeunes et les intervenants ont su s'adapter aux contraintes et ont fait preuve d'une réelle créativité pour réaliser leurs courts-métrages, tout en valorisant les équipements et le patrimoine talençais.

Cette action s'inscrit également dans un processus de transversalité avec le Centre Animation Jeunesse. Cette association, partenaire du Service Jeunesse et Vie Étudiante, mène une action complémentaire au projet VIDÉOMIX. 11 jeunes du CAJ ont également réalisé un court-métrage, et ont pu le diffuser lors de la soirée de projection.

La projection VIDÉOMIX a pu, cette année, avoir lieu dans les conditions habituelles (location d'une salle de 400 places pour une projection de 2 h). Cette soirée reste gratuite pour le public sur inscription. Malgré des conditions d'accès impliquant un passe sanitaire obligatoire pour les majeurs, et le report de la soirée en septembre plutôt qu'en mai, plus de 200 réservations ont été faites, pour plus de 150 personnes présentes.

Fort du bilan positif des cinq éditions, nous avons demandé au Service Jeunesse et Vie Étudiante de reconduire cet événement avec un temps fort de restitution programmée au printemps 2022.

Pour contribuer au financement de cette manifestation, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/10/2021

N° 17 - Opération « Espace sans Tabac » - Convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer Gironde

Mme LUDLOW : Bonsoir, chers collègues, donc, aujourd'hui, on va parler un peu tabac. Le tabac est la première cause évitable de mortalité en France, avec plus de 75 000 morts par an et dont 45 000 par cancer. Chaque année, plus de 30 milliards de mégots de cigarettes

sont jetés dans les rues en France. Un mégot avec filtre, composé d'acétate de cellulose donc, une matière plastique, met en moyenne deux ans pour se dégrader en libérant des substances toxiques. Ainsi, la commune de Talence, dans le cadre d'une démarche de santé publique et de protection de l'environnement, souhaite créer des zones sans tabac, action prévue dans le plan « Talence zéro plastique ». La Ligue contre le cancer a lancé le label : « Espace sans tabac » et propose aux collectivités locales la mise en place d'espaces de ce type dans les lieux publics. La commune a choisi librement ces lieux en y apposant une signalétique propre et par arrêté municipal décidera de les qualifier « Espace extérieur sans tabac » la délibération a pour objet : la mise en place d'un partenariat concernant l'opération « Espace sans tabac », qui s'établit par une signature de convention entre M. le Maire et le président du Comité départemental de la Ligue contre le cancer. La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

La Ville de Talence s'engage à valider le dispositif « Espace sans tabac » et à mettre en œuvre les actions suivantes : interdire la consommation de tabac sur les espaces extérieurs identifiés ci-dessous et faire respecter cette disposition. Signaler les espaces sans tabac par le logo officiel du label apposé sur des panneaux dans le périmètre des espaces extérieurs concernés. Faire figurer dans toute la communication de cette action et sur la signalétique des panneaux « Espace sans tabac » la mention : « Avec le soutien de la Ligue contre le cancer Gironde », accompagnée du logo de l'association. Les espaces identifiés qui pourront être labellisés sur le territoire communal sont les abords des aires de jeux pour enfants suivantes : Square Haut-Brion, square Fehlmann, square Albert Thomas, parc Triaire, square André Curval, château des Arts, square Pineau, square Cauderès, parc Peixotto, bois Lafitte, Square Bel Air, clos Michelet, square Jean Bouin, parc Colette, Butte de Thouars Rosa-parks, château de Thouars côté allée des Petits-bois. Une cartographie mise en ligne sur le site de la Ville en plus de la position de panneaux à l'entrée de ces zones précisera les périmètres concernés. Dans ces conditions, il vous est demandé de bien vouloir approuver le principe de création d'espaces sans tabac, autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer de Gironde. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue, beaucoup de nos collègues fumeurs, m'ont regardé avec un air interrogatif, mais je tairai leur nom, leur représentation étant diverse selon les rangs. Bravo pour cette action et cette belle délibération encouragée par tous les anciens fumeurs, pour lesquels il est plus facile de voter que pour les fumeurs actuels. Mais effectivement, ce sont des morts évitables et ce sont surtout des drames qui sont derrière et si on peut sensibiliser et surtout par rapport au tabagisme passif, on aura fait quelque effort.

Mme QUÉLIER : Le tabagisme passif, en plein air, n'est pas très délétère, ce n'est pas forcément le problème. Je voterai pour cette délibération, mais j'ai deux remarques ou questions. Dans la délibération, vous précisez qu'il s'agit des abords des aires de jeux dans les parcs désignés, alors que dans la convention, ce sont les parcs et non pas les abords des jeux des enfants, donc, je voulais savoir ce que l'on votait d'abord. Est-ce que l'on vote pour

les abords de jeux ou pour les parcs entiers ? Et autre remarque : vous argumentez sur l'impact environnemental du tabagisme et notamment des mégots et en fait, je pense que pour compléter cette action qui elle, est avant tout de santé publique, il faudrait mettre en place la collecte des mégots, avec recyclage des mégots. Il existe des entreprises qui le font, ça me semble important pour l'impact environnemental.

M. LE MAIRE : Alors on va répondre à votre question tout à l'heure. Monsieur BIMBOIRE, vous avez la parole.

M. BIMBOIRE : Je voulais juste savoir, je vais voter pour, bien évidemment, d'autant que je suis un ancien fumeur et que ça m'a valu un infarctus. Ceci étant, je me demande si les citoyens de Talence qui vont lire ça et qui sont fumeurs, où peuvent-ils fumer sans être condamnés, avoir une amende ? Est-ce qu'il y a des squares fumeurs, non-fumeurs, parce qu'à mon avis, ils ne vont nulle part, les pauvres ! Ils vont fumer où ? Est-ce qu'il n'y a pas un endroit où justement, ils pourraient se retrouver et justement, on pourrait ramasser les mégots ? Parce que là, à mon avis, ils ne vont nulle part.

M. CAZABONNE : Oui une remarque et naturellement, je suis pour, parce que moi, je n'ai jamais fumé et j'ai essayé, tous ceux qui me connaissent, de persuader les fumeurs d'arrêter de fumer. Je trouve cela inconscient, parfois, j'ai réussi, parfois, j'ai échoué. Je pourrais dénoncer certaines personnes ici, parce que je n'ai pas encore réussi. Mais j'ai une question provocatrice, est-ce que la cigarette qui fait rire fait partie de ces interdictions ? (*Rires*) Si nous réussissons cette opération, il n'y aura plus besoin de ramasser les mégots, puisqu'il n'y aura plus de fumeurs.

M. LE MAIRE : Pour répondre à votre question, je note, ma chère collègue, que vous avez réussi à mettre tous les parcs dans la convention, alors que ce sont bien les abords d'aires de jeux et pas tous les parcs. Donc, on modifiera. Ce qui répond à votre question par voie de conséquence, il reste quand même, vous vous en doutez, avec 110 hectares d'espaces verts, énormément d'endroits où l'on peut fumer. Je ne suis pas tout à fait d'accord, même si je n'ai pas de compétences particulières en la matière pour avoir préparé les éléments avec Mme LUDLOW, le tabagisme passif en extérieur est évidemment moins nocif, vous avez dit délétère, je n'ai pas compris le terme, mais par contre est un élément très important, notamment, par rapport au vent. Et donc, des études ont démontré qu'évidemment, par rapport à un lieu clos, il est moindre, mais il est quand même relativement très important. Par le fait, ce qui correspond parfois à un simple élément d'éducation, de ne pas fumer notamment aux abords des aires de jeux est indiqué là-dessus et je voudrais féliciter Jenny d'avoir essayé de mettre dans la convention « tous les parcs », ce qui était sa volonté première, mais qu'elle avait dû retirer avec des menaces physiques qui ont été faites par ses collègues de la majorité, mais je crois beaucoup plus de la part de l'opposition et donc, je rappelle que des villes voisines, notamment comme Pessac, ont mis en œuvre quelque chose comme ça, évidemment, on ne va pas mettre des policiers un peu partout pour essayer... mais je pense que ça rappellera aussi, que quelques années après les lois Evin... que c'est très important.

Par rapport au recyclage des mégots dont vous parlez ma chère collègue, je rappelle que ça avait été proposé dans le cadre du budget participatif. Je rappelle que l'on a mis en place et ils sont toujours présents, des cendriers dans quelques endroits, indépendamment des actions qui sont faites, de ramassage soit par l'opération « ménage ta ville », mais aussi par des actions de collaboration, notamment avec les étudiants de l'université ou, plus récemment de l'ENSAM.

Je crois, sans me tromper, qu'une taxe récemment a été mise en œuvre par l'État sur les paquets de cigarettes, de manière à pouvoir enfin avoir une vraie filière de recyclage des mégots. Puisque quand on avait rencontré les représentants d'une société que vous connaissez sûrement aussi bien que moi, à l'époque où on les avait rencontrés, uniquement, le recyclage se faisant au Royaume-Uni, imaginez avec le Brexit... c'était très compliqué et vous qui êtes adepte de bilans carbone, on était quand même sur un élément pas forcément positif. Donc, ce qu'il faut se dire, c'est qu'évidemment, que l'on participera à cela et je pense que ça ne sera pas propre à Talence, c'est qu'il faudrait surtout qu'on mette en œuvre une politique de recyclage de ces mégots, à l'échelle française, à tout le moins européenne, puisque le Royaume-Uni n'en fait plus partie depuis quelques mois, de manière à ce que l'on puisse avoir, et je crois que c'est l'objet de la taxe qui a été mise en œuvre récemment pour créer ça. De la même façon, vous portez un masque, que la mise en œuvre d'une filière de recyclage de masques, même si Talence ayant une nouvelle fois éclairé la Métropole en mettant en œuvre, une politique de recyclage de ces masques, on sait très bien que s'il n'y a pas de structuration de la part des pouvoirs publics, en premier lieu étatique, c'est très compliqué, très onéreux et en plus je pense qu'on fait le jeu de sociétés privées qui sont là pour faire leur beurre et on est très loin, on commence à s'éloigner un peu des objectifs à la fois écologiques et de santé. Je pense que ça sera quelque chose qui pourra nous réunir quand Jenny représentera une délibération dans quelques années pour interdire le tabac partout, on verra si cette délibération sera majoritaire, mais je crois qu'il y a aujourd'hui, plus de non-fumeurs que de fumeurs. Donc ça peut se tenter dans quelques mois. Et là, je suis en train de faire l'objet de regards assassins de la part de mes collègues.

Mme LUDLOW : Par contre, je vous dis qu'il y a 30 % d'adultes qui sont fumeurs. Et j'ajouterais, vu que nous avons une petite modification à faire, les Mallerettes, qui est un parc de jeux en création future.

M. LE MAIRE : Alors, vous avez tout gagné, David, tu as gagné un endroit supplémentaire sur les Mallerettes. Des votes pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Politiques de réduction des déchets, expose :

« Le tabac est la première cause évitable de mortalité en France avec plus de 75 000 morts par an dont 45 000 par cancer.

Chaque année, près de 30 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les rues en France. Un mégot avec filtre, composé d'acétate de cellulose, une matière plastique, met en moyenne 2 ans pour se dégrader en libérant des substances toxiques.

Ainsi, la commune de Talence dans le cadre d'une démarche de santé publique et de protection de l'environnement, souhaite créer des zones sans tabac, action prévue dans le plan « Talence Zéro Plastique ».

La Ligue contre le cancer a lancé le label « Espace sans Tabac » et propose aux collectivités locales la mise en place d'espaces de ce type dans les lieux publics. La commune choisit librement ces lieux en y apposant une signalétique propre et un simple arrêté municipal décidera de les qualifier « espaces extérieurs sans tabac ».

La délibération a pour objet, la mise en place d'un partenariat concernant l'opération « Espace sans Tabac » qui s'établit par une signature de convention entre M le Maire et le Président du Comité départemental de la Ligue contre le cancer (Annexe 1). La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

La ville de Talence s'engage à valider le dispositif « Espace sans tabac » et à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Interdire la consommation de tabac sur les espaces extérieurs identifiés ci-dessous et faire respecter cette disposition.
- Signaler les « Espaces sans tabac » par le logo officiel du label apposé sur des panneaux dans le périmètre des espaces extérieurs concernés.
- Faire figurer dans toute communication de cette action et sur la signalisation des panneaux « Espaces sans Tabac » la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer Gironde" accompagnée du logo de l'association.

Les espaces identifiés qui pourront être labellisés sur le territoire communal sont les abords des aires de jeux pour enfants suivantes :

- Square Haut Brion
- Square Fehlmann
- Square Albert Thomas
- Parc Triaire
- Square André Curvale
- Château des Arts
- Square Pineau
- Square Cauderès
- Parc Peixotto
- Bois Laffite
- Square Bel Air
- Clos Michelet
- Square Jean Bouin
- Parc Colette
- Butte de Thouars Rosa Parks
- Château de Thouars, côté allée des Petits Rois

Une cartographie mise en ligne sur le site de la ville, en plus de l'apposition de panneaux à l'entrée de ces zones, précisera les périmètres concernés.

Dans ces conditions, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le principe de création « d'Espaces sans Tabac »

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer de Gironde »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/10/2021

Je voudrais vous indiquer la prochaine date du Conseil municipal qui aura lieu, non pas un lundi, mais le jeudi 18 novembre à 18 heures à Peixotto.

Je vous remercie, merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont suivis en direct ou en différé, bonne soirée à vous toutes et tous, la séance est levée.

La séance est levée à 19h35.